Vol 17 # 11 • Du 13 au 19 Septembre 2023 Haiti 20 gdes/ USA $1.50/ France 2 euros/ Canada $2.00



1583 Albany Ave, Brooklyn, NY 11210 Tel: 718-421-0162 Email: editor@haitiliberte.com Web: www.haitiliberte.com

LA RÉSISTANCE POPULAIRE À OUANAMINTHE



Voir page 3

Cette résistance est le symbolisme de l'âme révolutionnaire et de l'unité haïtienne. C'est un grand signe d'espoir, quand la population s'engage comme un seul homme, une seule femme à riposter contre la mauvaise foi des réactionnaires internationaux

LES ÉTATS-UNIS SONT-ILS COMPLICES DE LUIS ABINADER ?



Voir page 4

L'ambassade des Etats-Unis en Haïti demande à ses ressortissants de laisser Haïti avant la fermeture définitive de la frontière annoncée par les autorités dominicaines, si Haïti ne suspend pas la construction du canal dans la rivière massacre



Onz septanm: yon dat madichon! Page 6

The Battle for Water in Haiti's Northeast Page 9



Pas d'intervention militaire soutenue par les États-Unis et l'ONU en Haïti Page 7



Le président du Burkina Faso condamne l'impérialisme, s'allie avec le Nicaragua, le Venezuela et Cuba ! Page 10-11



Panama : Le peuple exige que l'État revoie le contrat minier Page 17



Négociations révolues, le temps est à la révolte populaire

Par Berthony Dupont

Quelle classe sociale tient entre ses mains les rênes du pouvoir en Haïti, exploitant le pays depuis le coup d'Etat du 17 octobre 1806 ? N'est-ce pas celle-là même projetant le poids extraordinaire du passé sur le présent, tant du point de vue économique que politique? La réalité n'est autre. Cette classe est actuellement bien représentée au sein du gouvernement de facto et de ses oppositions de façade faisant semblant de négocier une quelconque sortie de crise. N'ont-t-elles pas suffisamment assez agi par leurs paroles et leurs actes contre la Nation, ces personnalités moribondes de la classe politique haïtienne ?

Les opérations meurtrières qui se déroulent aujourd'hui sont le prolongement de l'agression impérialiste qui, particulièrement à partir de 2003, a provoqué ce chaos sanglant dans le pays. La politique du pire a désorganisé, disloqué, détruit les cadres nationaux existants pour y substituer le règne d'une série de bandes rivales. En ce temps-là, les Ariel Henry, André Apaid Jr, Magali Comeau Denis, Michel Martelly, Réginald Boulos, Lyonel Trouillot, Liliane Pierre-Paul, Guy Philippe, André Michel, Claude Joseph, tous convergeaient dans le même camp avec un objectif commun allant à l'encontre du pouvoir populaire d'alors.

De fait, c'est de là qu'a commencé réellement l'accélération de la décomposition politique et sociale du pays. Et c'est cette déstabilisation entamée qui, plus tard, avec les machinations tissées par le triumvirat Ottawa, Paris, Washington, va se transformer en une violence criminelle organisée. Fait exceptionnel, la plupart de ceux qui étaient les principaux responsables de cette situation lamentable qui ne devrait jamais arriver prétendent aujourd'hui la combattre en initiant un soi-disant dialogue par des négociations bidons pour atteindre un illusoire consensus.

Comme dans toute période de transition, les nouveaux rapports sont toujours marqués par des chevauchements, et des luttes de tendances contraires. Aujourd'hui en Haïti, ce n'est point le cas. Et pour cause. Les protagonistes de gauche comme de droite sont issus d'une même classe sociale divisée en camps alliés et négocient, en réalité, que le partage du pouvoir. Au fond, ils sont tous des avocats du système capitaliste qui n'a qu'un seul souci imprégner davantage au pays son caractère scandaleusement dépendant et rétrograde.

Le contour des négociations reste toutefois flou, puisque, quelles que soient les contradictions existant entre le gouvernement et les oppositions, c'est toujours dans le cadre du maintien de la domination impérialiste qu'elles s'inscrivent, et sont toutes menées contre le droit du peuple haïtien à un lendemain meilleur.

La coalition d'oppositions contestant le gouvernement de facto n'est guère un point d'appui pour le combat du peuple haïtien de façon que la classe des exploités et des opprimés puisse disposer d'elle-même. Ces dites négociations, qu'elles soient sous l'ombrelle médiatrice des Nations-Unies, de l'OEA, de la CARICOM, qu'importe, le résultat serait pour permettre au gouvernement imposé de faire passer les desideratas des grandes puissances et de continuer à tourner le dos aux besoins de la population.

En fait, les vrais gagnants seront toujours les maîtres du jeu, en l'occurrence, les forces impérialistes dominantes, qui ont parrainé, soutenu cette apparence de négociation, après avoir transformé le pays en un vaste charnier et agressant les masses populaires par leurs interventions militaires et leurs ingérences.

Au fil des ans, elles ont privé le peuple haïtien de son droit le plus fondamental, celui de disposer en toute liberté et souveraineté de ses territoires historiques.

La politique que subit le peuple depuis deux siècles est insupportable, elle est le fait que l'impérialisme ne veut pas de paix en Haïti.

Ces sempiternelles négociations entre les voisins d'une même famille politique inféodée aux puissances impérialistes n'apporteront aucune solution. C'est au peuple de prendre sa destinée en mains, et à poser la question de la prise du pouvoir par un gouvernement révolutionnaire de la classe ouvrière organisée capable de prendre les mesures d'urgence qu'appelle la situation.

Malgré les négations des uns et l'hypocrisie des autres, cette force est là, toujours disponible pour se battre, pour s'organiser, pour reconquérir sa souveraineté et dignité comme elle le manifeste présentement sur la frontière haïtiano-dominicaine, à Ouanaminthe.

Un gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple, ce qui n'est jamais le cas en Haïti, est possible. C'est la seule manière de donner au peuple le pouvoir de décider, et d'en finir avec la toute puissance du système capitaliste afin qu'il puisse un jour défendre ses intérêts nationaux.

Il y aura changement, le vrai, quand seulement cette classe de mercenaires politiques anti-peuple, anti national à la solde de l'occident ne pourra plus continuer à diriger et à gouverner le pays. Il est nécessaire et urgent que le peuple se libère de cette politique de mise sous tutelle en vue de briser une fois pour toutes les chaines de la colonisation.

Le temps des négociations fallacieuses de la bourgeoisie et de leurs tuteurs est révolu, maintenant l'heure est à la prise de conscience nationale et populaire pour la grande révolte de la classe des exploités et des opprimés.

La résistance populaire à Ouanaminthe



La construction du canal d'irrigation de la rivière Massacre

Par Marie Laurette Numa

« L'eau est la ressource la plus fondamentale de toutes », déclare le Dr Nathan W. Snyder, professeur à l'Université Temple. « Les civilisations se sont développées ou ont dépéri en fonction de sa disponibilité ».

Certaines des plus grandes injustices de l'histoire découlent de la lutte pour l'eau. Par exemple, aujourd'hui, des dizaines de villages palestiniens ont été détruits pour ensuite être remplacés par des colonies israéliennes illégales. Chacune de ces colonies illégales est construite sur une source d'eau vitale. « *À mesure que les colonies israéliennes prospèrent, les robinets palestiniens se tarissent* », titre d'un article de l'AP du 17 août 2023 qui explique comment, à travers « *la Cisjordanie, les problèmes d'eau sévissent dans les villes palestiniennes depuis que les accords de paix intérimaires des années 1990 ont donné à Israël [le droit de]contrôler plus de 80 % des réserves d'eau de Cisjordanie – et la plupart des autres aspects de la vie palestinienne* ».

De la même manière qu'Israël refuse aux Palestiniens l'accès à l'eau sur leurs propres terres, le gouvernement dominicain tente aujourd'hui de refuser aux Haïtiens le droit d'utiliser l'eau de la rivière Massacre, qui longe la frontière nord entre les deux nations, pour irriguer les terres agricoles haïtiennes de façon à augmenter la production nationale.

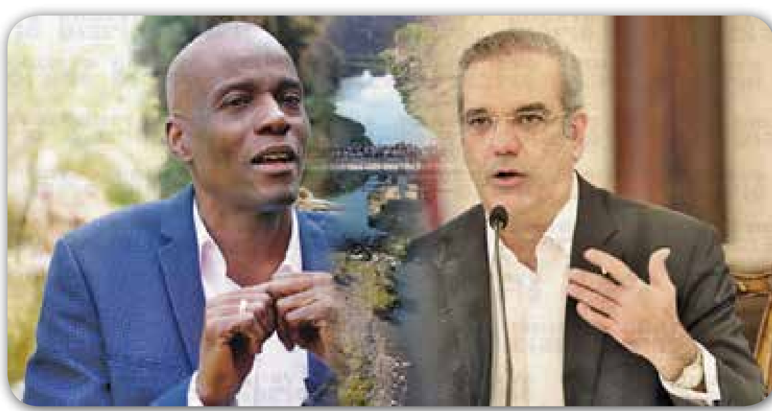
Alors que dans la capitale haïtienne, la classe politique bourgeoise se démène dans une négociation démagogique pour le partage du pouvoir, pourtant à la frontière haitiano-dominicaine le peuple haïtien s'engage dans une lutte sans merci pour sa souveraineté contre l'administration raciste du président Luis Abinader de la République dominicaine.

Les masses populaires haïtiennes particulièrement à Ouanaminthe veulent tracer un exemple digne de nos ancêtres. Les travaux de construction du canal d'irrigation de la rivière Massacre pour irriguer les terres agricoles dans les villes de la frontière entamé pour de bon sous l'administration du président, Jovenel Moise ont été brusquement arrêtés suite à son assassinat le 7 juillet 2021.

Deux ans après, à l'instar de beaucoup d'autres activités abandonnées, restées sans suite par le gouvernement de facto sous la direction du Premier ministre Ariel Henry, le projet du canal d'irrigation de la rivière Massacre, malgré qu'il était une priorité absolue pour les riverains, passait parmi l'un d'entre eux. Et le pire, ce projet ne plaisait pas au président dominicain, car depuis sa genèse, il n'avait cessé d'exiger des autorités haïtiennes l'arrêt du processus.

Dans une entrevue accordée au journal dominicain *El Nuevo Diario*, le jeudi 10 juin 2021, Abinader avait insisté sur la nécessité d'un accord mutuel pour régler la controverse autour de la construction d'un canal d'irrigation en territoire haïtien à partir de la rivière Massacre *« qui prend principalement sa source en République Dominicaine sans l'avis du Gouvernement dominicain. C'est tout simplement inacceptable pour nous »*. Il avait qualifié cette action des dirigeants haïtiens comme « arbitraire » et « unilatérale ». Puis, il indiqua avec une arrogance erronée : « *Nous voulons d'abord, qu'ils arrêtent la construction du canal, et après nous pourrons discuter d'une gestion combinée et efficace des ressources en eau de la frontière. Mais ils doivent arrêter la construction du canal, c'est notre exigence »*.

« *Nous sommes convaincus qu'ils auront une attitude raisonnable et arrêteront la construction de ce canal. S'ils ne l'arrêtent pas dans les prochains jours, ils auront une réponse officielle du Ministère des Affaires étrangères et du Gouvernement dominicain* », avait-il poursuivi.



Les présidents Jovenel Moïse et Luis Abinader

En 2021, le ministère de l'Agriculture des ressources naturelles et du Développement rural (MARNDR) et le président Jovenel Moise n'avaient fait aucun cas, ni donné une quelconque importance aux élucubrations de Abinader, vu le caractère insignifiant, sans fondement mais hautain de ses déclarations.

Le lundi 24 mai 2021, lors de l'investiture à Quito du président équatorien, Guillermo Lasso, les présidents Luis Abinader et Jovenel Moïse avaient discuté de la question du fleuve. A cette occasion, Moïse avait déclaré sur Twitter que les deux dirigeants étaient convenus « *de ne pas tomber dans le jeu des ultranationalistes dominicains et haïtiens et de continuer à œuvrer pour le bonheur des deux peuples* ».

Jouant le cynisme inouï, Abinader a fait semblant de ne pas comprendre les objectifs de la réunion du 27 mai 2021 de la Commission mixte bilatérale dominicano-haïtienne qui s'était tenue à la Chancellerie dominicaine à Santo Domingo en vue de faire le point sur la construction en Haïti d'ouvrages en vue du captage d'une partie des eaux de la rivière Massacre, pour irriguer plus de 3,000 ha de terre de la plaine de Maribahoux.

Au cours de cette réunion, le Premier Ministre a.i d'alors Claude Joseph avait fait la déclaration suivante au début de la réunion: « *Ma présence à la cérémonie d'ouverture de cette réunion technique […] signifie la détermination du Gouvernement d'Haïti à prévenir un malentendu qui semble surgir dans la gestion et l'utilisation des eaux de la rivière Massacre, conflit latent entre les populations de la zone frontalière […] L'objectif de la réunion est précisément d'explorer les voies et moyens pour dissiper tout malentendu sur la portée et le but réels du projet d'irrigation que le Gouvernement haïtien mène sur la rivière Massacre […] Il est temps que les deux pays s'accordent sur un cadre global pour la gestion des ressources hydrauliques partagées, non seulement à Ouanaminthe / Dajabón, mais dans tous les autres points de la frontière terrestre. »* À l'issue de cette réunion, une déclaration conjointe à été signé ou les deux parties se sont engagées à créer au sein de la Commission Mixte une Table Technique pour une meilleure compréhension des travaux réalisés dans la zone frontalière, d'après *Haïti Libre* de 31 mai 2021.

Pour l'édification de nos lecteurs, voici le texte intégral de la déclaration conjointe : *« Réunion binationale sur la situation des eaux transfrontalières de la Rivière Massacre (ou Dajabon pour les dominicains)*

Réunies au Ministère des Relations Extérieures de la République Dominicaine dans le cadre de la Commission VFIXTC Bilatérale Haïtiano-Dominicaine, les Délégations présentes se sont mises d'accord sur la déclaration suivante :

Considérant que le Traité de Paix, d'Amitié Perpétuelle et d'Arbitrage signé le 20 février 1929 entre le gouvernement de la République d'Haïti et le Gouvernement de la République Dominicaine dans lequel est établi le droit qu'ont les deux nations d'utiliser les eaux des rivières qui se trouvent dans la zone frontalière de manière juste et équitable;

Considérant l'intérêt des deux nations à travailler de manière conjointe pour créer les mécanismes qui garantissent la gestion durable des bassins hydrographiques transfrontaliers et l'utilisation adéquate des cours d'eau binationaux;

Reconnaissant, sur la base des informations fournies aujourd'hui par les représentants de la République d'Haïti et dans l'esprit de compréhension et d'échange d'informations conformément à ce qui est stipulé dans le traité de Février 1929 que l'ouvrage en cours d'exécution sur la Rivière Massacre ou Dajabon pour le captage de l'eau ne consiste pas en une déviation du cours d'eau :

Ont convenu de ce qui suit :

Continuer à échanger des informations relatives à tous les ouvrages hydrauliques réalisés ou à réaliser dans la zone frontalière ;

Créer une Table Technique pour une meilleure compréhension des travaux réalisés dans la zone frontalière dans le cadre de la Sous-Commission Agriculture et Environnement de cette Commission Mixte Bilatérale en vue de la création d'une Table Hydrique Binationale ;

Elaborer, dans le cadre de la Table technique, un protocole technique pour la gestion coordonnée des bassins versants transfrontaliers, pour garantir la gestion des ressources de manière conjointe, conformément à ce qui est prescrit dans le Traité du 20 février 1929 et aux normes du Droit International.

Les deux parties conviennent de recourir, si elles le jugent nécessaire. à une assistance technique internationale en la matière.

La présente déclaration, en versions française et espagnole, les deux faisant également foi, est signée par la Secrétaire Technique et le Secrétaire Exécutif de la Commission Mixte Haïtiano-Dominicaine, le vingt-septième jour du mois de mai de l'année deux mille vingt et un.

Marie Andrée Amy
Secrétaire Technique a.i.
Commission Mixte
Haïtiano-Dominicaine

Julio Ortega Tous
Secrétaire Exécutif
Commission Mixte
Dominico-Haïtienne »

Deux jours après, soit le 29 mai 2021, au grand étonnement de tout le monde, le Président Luis Abinader alors qu'il inaugurait un Centre de santé à Jarabacoa, a laissé entendre : « *Je suis surpris par les opinions de certains médias et de certaines personnes qui pensent qu'il y a eu une approbation des travaux d'Haïti sur la rivière Massacre. La seule chose qui a été approuvée dans cette Commission a été la création d'une table technique, qui discutera de l'utilisation de toutes les ressources en eau de la frontière […] selon ce qu'indique le traité de 1929 […] pour qu'il n'y ait pas de conflits aujourd'hui ni demain ni plus tard* ». Ce que voulait Abinader qui apparemment n'a jamais lu, le Traité de Paix, d'Amitié Perpétuelle et d'Arbitrage signé le 20 février 1929 entre le gouvernement de la République d'Haïti et le Gouvernement de la République Dominicaine, c'est lui qui devrait donner une certaine faveur, la permission à Haïti, d'activer sa prise de la Rivière massacre.

Article 10 du traité explique que les deux pays ont le « *droit d'user d'une manière juste et équitable, dans les limites de leurs territoires respectifs, desdits rivières et autres cours d'eau pour l'arrosage des terres et autres fins agricoles et industrielles* ».

Et d'après les riverains haïtiens, cité par *Le Nouvelliste*, « *il est de bon ton de procéder à un tel ouvrage, arguant que les Dominicains jouissent déjà de plusieurs prises sur ce cours d'eau alors que ce n'était pas encore le cas pour les Haïtiens* ».

En fait, comme l'actuel gouvernement de transition a montré que ce projet ne l'intéresse guère, le peuple lui, qui souffre de ce véritable besoin fut obligé de passer à l'action, en reprenant lui-même les travaux avortés, il y a deux ans, là où ils ont été arrêtés de façon à aboutir le projet.

A cet effet, Abinader reprit la charge et a récidivé par une note du Ministère des Affaires Étrangères et a indiqué : « *que le Gouvernement Dominicain a fermement demandé à Haïti d'arrêter immédiatement la reprise de la construction d'un canal construit par des particuliers dont le but est de détourner les eaux de la rivière Massacre* ».

Abinader est allé jusqu'à dénoncer le Premier ministre de facto Ariel Henry, agissant en tant qu'un allié authentique de Abinader. Selon un communiqué du ministère dominicain des Affaires étrangères, Henry a exprimé son inquiétude face à la situation et a indiqué qu'une délégation du Ministère de l'Intérieur a été envoyée sur place afin de chercher une solution définitive à cette situation.

Le ministère dominicain rappelle que le Premier ministre haïtien se décharge de toute responsabilité dans cette affaire puisque « le projet n'est pas gouvernemental ».

En réaction à la résistance populaire haïtienne, Abinader se jette dans des actes de représailles. Ainsi le lundi 11 septembre 2023, juste après une réunion du Conseil national de sécurité,



La frontière haitiano-dominicaine

Abinader a fermé la frontière de Dajabón et suspend la délivrance de visa aux Haïtiens. Dans une conférence de presse, il « *déplore le manque de leadership d'Ariel Henry et son incapacité à prendre des décisions d'Etat* ».

Le gouvernement dominicain, selon le ministre des Relations étrangères, Roberto Alvarez, et le ministre administratif de la présidence, José Ignacio Paliza, ne va pas s'asseoir pour des négociations dans le cadre de la Commission technique bilatérale Haïti-République dominicaine jusqu'à l'arrêt des travaux de la Rivière Massacre.

L'importance de ce mouvement nationaliste à la frontière où les haïtiens sont restés mobilisés le jour comme la nuit, 24 h sur 24, 7 jours 7, en chantant des chansons patriotiques, révolutionnaires. Une sorte de veillée populaire pour non seulement encourager les travailleurs mais surveiller aussi les travaux en cours de sorte que les réactionnaires dominicains à la solde de Abinader ne viennent pas saboter leur entreprise. Cette résistance est le symbolisme de l'âme révolutionnaire et

suite à la page(4)

Les États-Unis sont-ils complices de Luis Abinader ?



La marionnette Ariel Henry et Luis Abinader

Par Isabelle L. Papillon

Dans le cadre de la crise existant entre les paysans haïtiens et l'Administration dominicaine du Président Luis Abinader, les Etats-Unis qui dominent politiquement les deux pays n'ont trouvé d'autres mots à dire que de prendre une position qui n'est pas neutre. Mais, cette position ne nous étonne guère, car elle reflète le sens de ses intérêts économiques.

En effet, le mardi 12 septembre 2023, l'ambassade des Etats-Unis en Haïti a émis une alerte de sécurité de niveau quatre qui en dit long. Car elle demande aux ressortissants américains vivant en Haïti de laisser le pays avant la fermeture définitive de la frontière haitiano-dominicaine annoncée par les autorités dominicaines pour ce jeudi 14, si Haïti ne suspend pas la construction du canal dans la rivière massacre. N'est-ce pas une façon très classique de renforcer les pressions dominicaines contre le peuple haïtien qui est dans son droit entier d'utiliser sa part de la rivière du massacre ?

La note du gouvernement américain continue pour dire que *« les citoyens américains ne devraient pas se rendre en Haïti en raison d'enlèvements, de crimes, de troubles civils et de mauvaises infrastructures de soins de santé. »*

Le message est bien passé et on l'a aussi bien compris. Si le Premier ministre de facto Ariel Henry et les différents partis politiques à la traine des puissances impérialistes avaient un petit brin de sentiment nationaliste et de dignité, ils auraient fait le nécessaire en se retirant aujourd'hui même de cette tutelle d'humiliation et de honte. De cette domination plus que centenaire qui n'a rien offert au pays en termes d'infrastructure et de développement durable, sauf de nous exploiter et de nous piétiner à tout moment.

Cette faute ne revient pas aux masses haïtiennes mais aux dirigeants soumis qui ont liquidé le pays pour des miettes. Jusqu'à nos jours, ils continuent la même politique de courbette sans jamais se demander : pourquoi Haïti se trouve-t-elle dans cet état déplorable ?

Les américains n'ont rien investi dans le pays, même pas un supermarché ou un Centre commercial. Pourtant, en République Dominicaine, sans aucun reproche la majorité des entreprises industrielles appartient aux multinationales américaines. Nous autres, ils nous conditionnent tout bonnement à un état de peuple consommateur, qui ne doit plus produire.

C'est dans ce contexte que nous sommes devenus un peuple d'assistés, dépendants des autres et même de la République dominicaine. Et les laquais qu'ils ont imposés au pouvoir à Port-au-Prince n'ont aucun problème avec cette politique dans la mesure où eux, ils vivent dans un luxe insolent.

Ceux sont les yankees qui dans le passé ont poussé les dirigeants haïtiens à leur solde de privatiser puis de vendre toutes les entreprises et industries du pays de façon à nous rabaisser à un Etat paria.

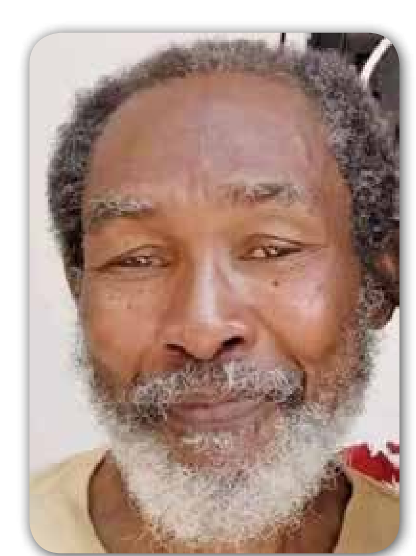
Le peuple haïtien doit prendre note de sorte qu'il se débrouille coûte que coûte afin que le pays puisse sortir de cet abime et reconquérir sa liberté et sa dignité perdue.

Vive la lutte du peuple haïtien ! A bas l'impérialisme américain et ses laquais à l'instar de Ariel Henry et de Luis Abinader.

Tout peuple uni ne sera jamais vaincu !

A la mémoire de mon ancien professeur de Thermodynamique

Par Erno Renoncourt



Solon Fortunat, professeur de mathématiques et de physique à l'Ecole Normale Supérieure et la Faculté des Sciences de l'UEH a été tué par balles, le mercredi 6 septembre 2023.

Assassiné parce qu'il a fait don de sa vie pour transmettre un brin de savoir à de nombreuses générations, alors que ceux qui l'ont tué sont instrumentalisés par des incultes qui ont régné sur Haïti et que des universitaires comme Wilson Laleau, Nesmy Manigat, Daniel Supplice, Emmelie Prophète, Michele Oriol , pour ne citer que ceux-là, ont plébiscité de toute leur insignifiance anoblie.

De lui, je retiens cette rare capacité chez ceux qui ont fait la faculté des sciences en Haïti de pouvoir conjuguer science et culture, fantaisie et sérieux. Dans ses yeux pétillants d'intelligence, on lit le désespoir permanent. Dans son sourire forcé, retenu par pudeur, on devine le rictus de vieilles frustrations. C'est le sort de tous ceux qui sont humainement brillants en Haïti et qui n'ont pas su ou qui ont refusé de réussir avec les armes de l'indigence que sont la soumission, l'abandon de la dignité, l'allégeance ou la servitude volontaire aux gangs occlus de la bourgeoisie haïtienne.

Solon Fortunat Conduit à la mort, par un gangster cagoulé sous le regard enfumé des Universitaires, regroupés en cercle d'insignifiants anoblis pour plébisciter l'indigence

Suite de la page (3)

de l'unité haïtienne, quand la population s'engage comme un seul homme, une seule femme à riposter contre la mauvaise foi des dirigeants dominicains.

En fait, c'est avec ses propres et faibles moyens, que le peuple avec l'aide sans doute de leurs compatriotes de la diaspora et la contribution financière de chaque citoyen du Grand Nord veut dans la fraternité et le respect mutuel tracer cet exemple.

Le plus grand problème du président dominicain, c'est qu'il ne peut avouer son vrai mal. Il est clair, cette prise d'eau va permettre à un grand nombre d'haïtiens de rester chez eux pour travailler la terre et vivre de leurs récoltes. Ils n'auront pas besoin de se rendre chez le voisin à Dajabon, ni pour aller acheter certains produits agricoles, ni pour aller travailler, car les haïtiens ont toujours été le moteur, la plaque tournante de l'économie Dominicaine. Chaque lundi et vendredi, des milliers d'Haïtiens traversent le pont sur la rivière Massacre entre Ouanaminthe et Dajabón, où ils dépensent entre 1,2 et 1,5 million de dollars par semaine, selon un rapport d'Haïti Libre de 2019. Avec 1 milliard de dollars d'exportations l'année dernière en Haïti, Abinader a déjà en quelque sorte fait la projection de la perte de son pays, si les paysans du Grand Nord arrivent à irriguer leurs terres cultivables.

C'est un grand signe d'espoir, si les haïtiens de tous les coins du pays sont conscients et conséquents. Les travailleurs lassés de se rendre en terre voisine pour vendre leur force de travail et ne recevoir que du mépris, la répression, et l'humiliation en retour peuvent réaliser qu'ils sont une armée robuste, s'ils peuvent s'organiser de la manière qu'ils le font pour construire le canal d'irrigation de la rivière Massacre, ils peuvent aussi compter sur leurs forces créatrices pour changer également le pays.

La Fondation Je Klere (FJKL) n'est pas un groupe de défense des droits humains crédible



Lors d'une conférence de presse du FJKL en 2018, la directrice générale Marie Yolène Gilles (centre gauche) et le président Samuel Madistin (centre droit).

Par Travis Ross

Marie Yolène Gilles a été invitée à s'adresser au Conseil de sécurité des Nations Unies le 20 février 2023. Elle représentait la Fondation Je Klere (FJKL ou Open Eyes Foundation), un groupe de défense des droits humains dont elle est la directrice exécutive.

Gilles a déclaré au Conseil de sécurité que le FJKL « vise à promouvoir et à protéger les droits de l'homme en Haïti à travers son programme de surveillance des institutions publiques telles que le Parlement, les systèmes judiciaire et pénal, l'exécutif et la police. Elle mène des enquêtes, dénonce de graves violations des droits de l'homme et fournit une assistance juridique aux sans-voix et aux défavorisés.

Gilles a donné un aperçu des différentes crises auxquelles Haïti est confronté, notamment la violence des gangs, la corruption, les agressions sexuelles et un « soulèvement popu-



L'avocat Brian Concannon de l'Institut pour la justice et la démocratie en Haïti : Le NCHR-Haïti « est devenu de plus en plus politisé et, à la suite du coup d'État de 2004, il a coopéré avec l'IGH pour persécuter les militants Lavalas ».

laire » contre la direction de la Police nationale haïtienne (PNH), qu'elle accuse d'être dirigée par un « secteur mafieux ».

Elle considère l'ONU comme un partenaire, déclarant dans son discours que le Conseil de sécurité « doit contribuer au succès de la période de transition afin d'assurer le retour à l'ordre démocratique », ce qui implique que l'ONU devrait jouer un rôle dans l'installation d'un gouvernement de transition en Haïti.

Partenariat du FJKL avec le gouvernement américain

L'ascension de Gilles à la tête du deuxième groupe de défense des droits humains le plus important d'Haïti est étroitement liée au partenariat croissant entre le FJKL et Washington.

Le FJKL s'est associé à l'ambassade des États-Unis en Haïti pour organiser une série de conférences sur la « lutte contre la corruption » en Haïti les 9 et 10 février 2023 à l'hôtel El Rancho de Pétionville.

Le président du FJKL, Samuel Madistin, a accueilli l'événement, auquel a assisté le chargé d'affaires américain en Haïti, Eric Stromayer. S'exprimant au nom du gouvernement américain, il a déclaré : « Nous sommes fiers de nous associer à la société civile, à la presse et aux dirigeants haïtiens pour soutenir le travail et l'activisme anti-corruption, et nous saluons le travail courageux que les défenseurs de la lutte contre la corruption accomplissent chaque jour. »

Gilles a déjà été reconnue par l'ambassade américaine comme défenseure, lorsqu'elle travaillait pour Pierre Espérance au sein du Réseau National de Défense des Droits de l'Homme (RNDDH), le principal groupe de « droits de l'homme » d'Haïti.

En 2012, Gilles a reçu le prix « Femme de Courage d'Haïti 2012 » des mains de Daniel Foote, qui travaillait alors comme chargé d'affaires de l'ambassade américaine en Haïti. Foote a déclaré que Gilles était un « exemple pour tous les Haïtiens », démontrant un « engagement inébranlable envers les idéaux de la révolution haïtienne et de la République ». A l'époque, Gilles était responsable des programmes du RNDDH.

Gilles se sépare de Pierre Espérance et du RNDDH

Gilles a quitté le RNDDH en 2017, suite à ses accusations selon lesquelles Pierre Espérance, le directeur de l'organisation, aurait pris 1,5 million de gourdes au Bureau de monétisation des programmes d'aide au développement (BMPAD), chargé de gérer le compte Petrocaribe et les services sociaux d'Haïti de l'administration de sécurité (l'Office National d'Assurance Vieillesse ou ONA).

Dans sa lettre de démission, Gilles a évoqué plusieurs raisons pour quitter le RNDDH. Elle a fait valoir que sa crédibilité serait « ternie » si elle restait directrice du programme du RNDDH parce qu'Espérance avait violé la règle de l'organisation interdisant de prendre de l'argent à l'État.

Par ailleurs, elle a critiqué la volonté de Espérance de prendre des fonds auprès de la Digicel, une société à l'égard de laquelle le RNDDH s'était montré critique par le passé. Elle accuse également Espérance de ne pas avoir payé ses impôts ni cotisé à un fonds de retraite des employés pendant plusieurs années.

Lorsque Espérance a été confronté à l'accusation selon laquelle il aurait pris 1,5 million de gourdes au BMPAD, il a d'abord nié avoir reçu ces fonds. Gilles affirme qu'Espérance a également menti à d'autres membres du RNDDH lorsqu'on lui a demandé s'il acceptait les fonds. Puis une photo du chèque a commencé à circuler sur les réseaux sociaux, obligeant Espérance à admettre qu'il avait pris l'argent.

Au moment du départ de Gilles, Vilès Alizar, directeur des programmes du RNDDH, a déclaré à la presse que cet incident était l'occasion de « réaffirmer notre vision » d'organisation et a promis un « rapport détaillé » sur la manière dont les différents fonds avaient été utilisés.

Seize mois plus tard, Alizar quitte le RNDDH sans qu'aucun rapport n'ait été publié. Il a dénoncé dans la presse les « mauvaises pratiques » des « dirigeants de l'organisation », affirmant que malgré les tentatives de réforme du RNDDH, il « s'est rendu compte que ces dispositions se sont révélées insuffisantes en raison de la résistance » des dirigeants, qui ont « refusé entreprendre des réformes.

Gilles a travaillé pour le RNDDH lors du coup d'État de 2004 contre Aristide et Lavalas

Les actions de Gilles pourraient laisser croire qu'elle empruntait la voie morale et éthique en refusant de faire partie d'une organisation de défense des droits de la personne qui violait ses propres règles. Espérance avait non seulement menti sur le fait de recevoir de l'argent du BMPAD, mais recevait également des fonds du programme Petrocaribe, dans le cadre duquel 40 % des revenus de la vente du pétrole vénézuélien étaient versés à un fonds d'État destiné à financer des programmes sociaux. Petrocaribe n'était pas destiné à compléter les groupes de défense des droits humains soutenus par les États-Unis. L'objectif du programme était de fournir à l'État haïtien des fonds pour des projets de développement et de protection sociale.

Un examen attentif du rôle de Gilles au sein du RNDDH révèle cependant une image nettement différente.

Gilles a commencé à travailler au RNDDH en 2003, alors qu'il s'agissait de la Coalition nationale pour les droits des Haïtiens – Haïti (NCHR-Haïti), rebaptisée plus tard RNDDH.

Le RNDDH a joué un rôle clé dans le coup d'État qui a forcé le président Jean-Bertrand Aristide à quitter le pouvoir en 2004. Aristide avait remporté les élections de 2000 avec près de 92 % des suffrages exprimés.

Lors de ce coup d'État, les paramilitaires ont chassé du pouvoir Aristide et plus de 1 000 élus de son parti Fanmi Lavalas (Famille Lavalas) à travers Haïti.

Une étude du Lancet de 2006 a révélé que « pendant les 22 mois du gouvernement intérimaire soutenu par les États-Unis, 8 000 personnes ont été assassinées dans la seule grande région de Port-au-Prince. 35 000 femmes et filles ont été violées ou agressées sexuellement, plus de la moitié des victimes étaient des enfants.

Mario Joseph, directeur du Bureau des Avocats Internationaux (BAI), affirme que « si le Lancet cite 8 000 meurtres à Port-au-Prince entre 2004 et 2006, il faut doubler ce chiffre pour refléter ce qui s'est passé dans tout le pays ».

Soutenu par le National Endowment for Democracy (NED), une agence de la CIA, et l'Agence canadienne de développement international (ACDI), le NCHR-Haïti s'est engagé dans un « partenariat de travail étroit avec la dictature du [Premier ministre de facto Gérard] Latortue ». a déclaré Richard Sanders, chercheur mondial au Canada Institute du Wilson Center. Le NCHR-Haïti « est devenu, en fait, une branche du gouvernement « intérimaire » illégal », a-t-il conclu.

Brian Concannon, directeur de l'Institut pour la justice et la démocratie en Haïti (IJDH), a décrit le NCHR-Haïti comme un « critique féroce » du gouvernement d'Aristide et un « allié » du régime illégal, officiellement appelé Gouvernement intérimaire d'Haïti (IGH). .

Selon Concannon, le régime de Latortue « avait un accord avec le NCHR-Haïti pour poursuivre toute personne dénoncée par l'organisation ».

« Les personnes perçues comme soutenant le gouvernement constitutionnel d'Haïti ou Fanmi Lavalas, le parti politique du président Jean-Bertrand Aristide, [ont été] systématiquement persécutées depuis fin février [2004] jusqu'à aujourd'hui. Dans de nombreux cas, le gouvernement de facto du Premier ministre Gérard Latortue est directement responsable de la persécution », a expliqué Concannon lors du coup d'État.

Le NCHR-Haïti « est devenu de plus en plus politisé et, à la suite du coup d'État de 2004, il a coopéré avec l'IGH pour persécuter les militants Lavalas », a écrit plus tard Concannon dans The Jurist. « La persécution est devenue si flagrante que l'ancienne organisation mère du NCHR-Haïti, le NCHR basé à New York, a publiquement répudié le groupe haïtien et lui a demandé de changer de nom. »

d'Haïti (HAP) s'est rendu en Haïti en juin 2004. Les délégués du HAP faisaient également partie du Comité d'action pour Haïti, basé en Californie.

Le rapport de la HAP note qu'en 2004, la NCHR-Haïti « a contribué à développer le soutien au coup d'État en faisant état de violations exagérées des droits de l'homme par les partisans du gouvernement élu. Dans le même temps, ils ont minimisé ou nié les violations bien plus massives du régime de facto et de ses alliés paramilitaires.»

Le rapport explique également comment le NCHR-Haïti a dénoncé les partisans du gouvernement d'Aristide. Selon la HAP, le NCHR n'a fourni aucune preuve pour étayer les accusations portées contre les partisans de FL, qui ont abouti à « des arrestations illégales, à l'incarcération et parfois à la disparition des accusés ».

Marie Yolène Gilles, interrogatrice des prisonniers politiques du régime Latortue

Gilles est spécifiquement cité par plusieurs délégations des droits de l'homme et des rapports pour son rôle d'interrogateur ayant travaillé avec la PNH. Plusieurs témoins accusent Gilles d'avoir soudoyé des victimes pour de faux témoignages visant à accuser les dirigeants de FL, en particulier des dirigeants comme Yvon Neptune et Amanus Mayette. Le NCHR-Haïti/RNDDH les a ciblés au nom du régime putschiste de Latortue.

Dans une lettre ouverte envoyée



Marie Yolène Gilles (2e à droite) avec ses collègues du RNDDH, dont Pierre Espérance (2e à gauche), à l'ambassade des États-Unis en 2012 lorsqu'elle a reçu son prix Femme de courage Photo: Alterpresse

Plusieurs délégations se sont rendues en Haïti après le coup d'État pour enquêter sur des violations présumées des droits de l'homme dans ce pays. Leurs rapports révèlent une soi-disant « organisation de défense des droits de l'homme », financée par des gouvernements impérialistes, qui a travaillé en étroite collaboration avec le régime de Latortue en toute impunité.

Le Centre Quichotte a envoyé une délégation en Haïti dirigée par le professeur à la retraite d'études caribéennes Tom Reeves. À son retour d'Haïti, Reeves a écrit un article expliquant les conclusions de la délégation dans lequel il décrit le NCHR-Haïti comme « complètement partisan : anti-Lavalas, anti-Aristide. Ce n'est tout simplement pas approprié pour un groupe qui se présente comme une organisation de « défense des droits d'Haïti ».

En avril 2004, la Guilde nationale des avocats a envoyé sa deuxième délégation en Haïti. L'une des huit « Déclarations et recommandations unanimes » du rapport était une condamnation sans équivoque du groupe : « *Nous condamnons la Coalition nationale pour les droits des Haïtiens (NCHR) en Haïti pour ne pas avoir maintenu son impartialité en tant qu'organisation de défense des droits de l'homme.* »

Le Projet d'accompagnement le 19 octobre 2006 au ministre de la Justice René Magloire, Mario Joseph et plusieurs autres avocats des droits de l'homme ont exigé la libération des prisonniers politiques de FL, dont l'ancien parlementaire Amanus Mayette. Dans la lettre, Joseph a identifié Gilles comme le cadre du NCHR-Haïti qui a interrogé Mayette à la Direction Centrale de la Police Judiciaire (DCPJ).

La lettre souligne également le rôle du NCHR-Haïti/RNDDH dans le « programme de vengeance tenace » du régime Latortue qui a causé « un préjudice considérable aux prisonniers politiques », notant que « c'est sur la base d'un simple communiqué de presse » que Mayette a été arrêtée. .

Joseph qualifie le NCHR-Haïti/RNDDH de « machine à injustice » inventée grâce au financement du gouvernement canadien. Il a fait valoir que les accusations du RNDDH « sont politiques », ce qui a conduit à « l'arrestation et la détention de plus d'une centaine de militants de base de Fanmi Lavalas » sans inculpation ni procès.

Dans une interview séparée, Joseph accuse le RNDDH d'avoir fabriqué des allégations contre trois dirigeants élus de Fanmi Lavalas dans le cadre d'une « campagne de désinformation ». Joseph a représenté ces dirigeants en tant qu'avocat de la défense contre

suite à la page(16)

Gang Bèlè atake Solino ak Fò Nasyonal



Chèf gang Bèlè a Kempès Sanon

Sa pa gen lontan, yon moun ta di sou Bèlè gen yon kokenn gang Kempès Sanon ap dirije k ap touye moun nan ba Delma. Yo t ap di w, se pa vre, pa gen gang sou Bèlè, se militan k ap goumen kont pouvwa Jovenel Moise la. Se sitirans sa a anpil katye popilè tankou Solino ak Fò Nasyonal ap peye jounen jodia.

Kempès se yon kidnapè pwofesyonèl, li te kondane avi nan prizon se sove l sove nan prizon Kwadèboukè a. Lapoulis pa kab di, y opa gen dosye misye men yo kite l, pou l ap fè malere nan katye popilè yo monte lesyèlpado.

Semèn pase a, mèkredi 6 ak jedi 7 septanm 2023 a, gang Kempès la anvayi Solino ak Fò Nasyonal kote yo krazebrize, touye moun, boule kay. Yo menm mete dife nan depo machann yo ki nan Kafou Peyan. Se nan kontèks sa a tou pwofesè matematik ak fizik Solon Fortunat te sasinen nan Kafou Peyan.

Onz septanm: yon dat madichon!



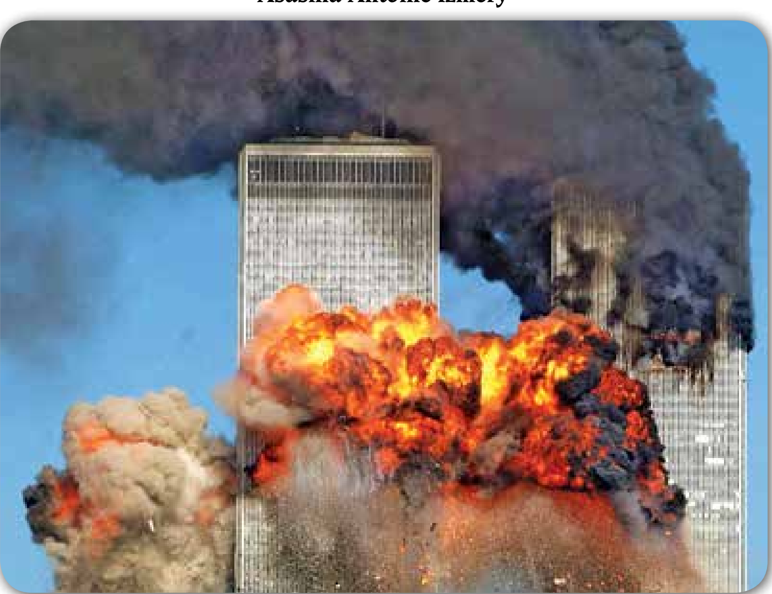
Asasina Antoine Izmery



Legliz Senjanbosko



Salvador Allende



World Trade Center

Nan istwa pèp Chilyen, Ayisyen ak menm Meriken, nan yon degre diferan, dat onz septanm lan (9/11) gen yon siyifikasyon douloure anpil. Depi li te make moman nwa nan istwa diferan peyi sa yo. Chilyen pwogresis yo toujou sonje 11 septanm 1973 ki make dat sasinay Prezidan Salvador Allende apre koudeta militè Jeneral Augusto Pinochet te planifye epi egzekite pou gouvènmam reyaksyonè peyi meriken an. Ane 2023 sa a fè 50 tan

Nan peyi Etazini limenm, nou sonje, lane 2001, jou 11 septanm sa a raple nou atak kont World Trade Center a. An Ayiti menm, se pa pale, se yon kou doub pou pèp ayisyen an, ki pap janm bliye 11 septanm 1988 ak 11 septanm 1993.

11 septanm 1988, se te masak sou fidèl ki te nan legliz Senjanbosko yo, timoun kou granmoun, fanm ansent tout te viktim, pandan pè Jean Bertrand Aristide t ap fè yon mès. Se ansyen majistra makout Franck Romain ak ekip Brasawouj li yo ki, jou sa a, te touye plizyè douzèn moun, blese yon santèn konsa epi yo te tou met dife nan legliz la.

Senk lane pita, 11 septanm 1993, se te nan yon lòt legliz, fwa sa a se te Legliz Sakrekè nan Tijo, kote fòs fènwa sanfwanilwa yo sou direksyon kèk ajan peyi kapitalis yo tankou Raoul Cedras, Michel François elatriye, te antre nan legliz la gwo lajounen, anba je tout asistans lan, yo mache sou Antoine Izmery yo met men sou li, sòti nan lari a ak li epi yo touye l.

Sa k pi tris la, tout moun te chita kèpòpòz, menm zwadizan zanmi politik Izmery yo. Yo tout te bay vag, kite yo pran Izmery al touye l devan legliz la. Se lè, li fin mouri, kriminèl yo ale, epi ipokrit yo sòti al kriye sou kadav la.

Eske moun sa yo pa koupab tou ? Eske yo pa konplis tou nan sasinay Izmery ? Anpil ladan yo toujou vivan, toujou ap fè politik. Ou pa bezwen mande ki wòl yo nan tout kalamite peyi a !

Thomas Peralte

Pas d'intervention militaire soutenue par les États-Unis et l'ONU en Haïti



Les manifestants en Haïti en ont marre, malgré les risques. Cette banderole indique : « Nous sommes humains. Il est nécessaire que nous vivions comme des humains ».

Par G. Dunkel

Les États-Unis cherchent depuis près de deux ans une nouvelle manière d'intervenir en Haïti. Les multiples façons dont il s'est immiscé dans les affaires intérieures d'Haïti au cours des 200 dernières années doivent être mises au goût du jour.

Il est clair que le gouvernement de facto d'Ariel Henry ne peut pas contrôler la situation. Les vicieuses querelles des « gangs » qui ont été créés par différentes factions de la bourgeoisie haïtienne, avec la bénédiction des États-Unis, pour permettre d'extraire tous les profits possibles de l'économie haïtienne, ont rendu la vie des Haïtiens ordinaires désespérée.

L'intimidation et la violence sont inévitables et aggravent encore plus la misère et la pauvreté de la population. La faim et la soif sont monnaie courante. La moitié ou plus des Haïtiens ont faim chaque jour. Ils sont confrontés à ce que les programmes alimentaires de l'ONU appellent « l'insécurité alimentaire ». L'eau potable, l'eau potable, n'est disponible que pour 43 % de la population rurale d'Haïti.

Le Kenya envoie des troupes pour renforcer la police haïtienne

Le secrétaire d'État Antony Blinken a annoncé le 1er août que le Kenya avait accepté de diriger une intervention approuvée par l'ONU pour renforcer la Police nationale d'Haïti (PNH), mais il a fallu attendre le 20 août pour qu'une « équipe d'évaluation de la sécurité » du Kenya arrive. à Port-au-Prince. La délégation kenyane, sous protection américaine, composée d'une douzaine de diplomates américains présents ainsi que des hauts gradés de la PNH, s'est réunie pour évaluer les besoins opérationnels visant à protéger « les infrastructures gouvernementales clés comme l'aéroport, les ports maritimes et les routes principales ». (Miami Herald, 24 août.)

La délégation kenyane a insisté pour séjourner dans un hôtel proche de l'aéroport au cas où elle devrait partir rapidement. Certains experts en sécurité de l'ONU ont souligné qu'une grande partie de ces infrastructures a déjà été revendiquée par des « gangs » qui ne renonceront pas à leurs profits sans combattre.

La violence – et la pauvreté – en Haïti sont réelles et sans cesse documentées par tous les grands médias aux États-Unis et en Europe. Un exemple de cette approche est dans une dépêche de l'AP du 8 août : « De janvier à mars, plus de 1 600 personnes ont été signalées tuées, blessées ou kidnappées, soit une augmentation de près de 30 % par rapport aux trois derniers mois de 2022, selon le dernier rapport de l'ONU.

Le rapport de l'AP mentionne le mouvement populaire Bwa Kale contre les « gangs », le qualifiant essentiellement de violence de type justicier. Bwa Kale a connu un réel succès dans la réduction de la violence, de l'intimidation et des enlèvements des « gangs », tout en faisant face à de violentes réactions négatives.

Les grands médias présentent le problème majeur d'Haïti comme le manque de policiers pour contrôler les « gangs » criminels qui se sont « emparés de plus de 80 % de Port-au-Prince ». Il présente les actions des États-Unis et du Core Group – représentants de l'ONU, du Brésil, du Canada, de la France, de l'Allemagne, de l'Espagne, de l'Union européenne et de l'Organisation des États américains – comme motivées par des préoccupations « humanitaires », ignorant leur responsabilité dans la situation actuelle.

Sans le soutien de ces puissances impérialistes, Michel Martelly du Parti haïtien Tèt Kale (PHTK) ne serait jamais devenu président, pas plus que Jovenel Moïse, dont l'assassinat il y a plus de deux ans a précipité la crise actuelle.

Déclarations internationales de solidarité avec le peuple haïtien

Le Parlement kenyan doit encore approuver l'accord sur Haïti que le président kenyan William Ruto a conclu avec le président Joe Biden.

Le Parti communiste du Kenya a déclaré dans un communiqué publié le 30 août qu'il « condamne fermement l'implication de sa nation dans l'occupation imminente d'Haïti ». Il « condamne explicitement les tentatives des membres du Core Group d'utiliser un visage noir pour brutaliser Haïti ou toute autre nation » et appelle le parlement kenyan à « intervenir dans les actions entreprises par l'administration actuelle ».

La déclaration se termine par « *Vive Haïti libre et libérée ! Vive la lutte pour la justice et la libération ! En solidarité avec les peuples opprimés du monde.* »

Aux États-Unis, la Black Alliance for Peace a publié un certain nombre de déclarations fortes sur Haïti. Le 30 août, l'organisation a écrit : « L'Alliance noire pour la paix est solidaire de l'appel constant du peuple haïtien à la dissolution du Core Group, à un embargo sur les armes contre les élites haïtiennes et américaines qui importent des armes dans le pays, à la fin de l'importation d'armes dans le pays de soutien au gouvernement fantoche installé en Haïti et au rétablissement des subventions aux carburants supprimées sur ordre du FMI. »

La déclaration continue : « *Il est curieux que le Core Group et les États-Unis et l'ONU appellent à une intervention militaire sans lancer d'appels à la construction d'hôpitaux ou d'écoles, ni à la construction d'infrastructures pour l'électricité et l'eau potable.* » BAP appelle les individus et les organisations à dénoncer et à protester contre l'intervention armée étrangère en Haïti. (blackallianceforpeace.com)

Workers World
7 septembre 2023

De Jamaïque à Trinidad et Haïti, mission impossible pour la CARICOM!



Une réunion de la CARICOM en Haïti

Par Catherine Charlemagne

(2ème partie)

Si dans la crise haïtienne les missions de la CARICOM se suivent et se ressemblent en Haïti, le gouvernement de la Transition, pourtant, continue de planer sur le soutien qu'il avait reçu lors du Sommet du 50e anniversaire de la création de la Communauté caribéenne, tenu du 3 au 5 juillet dans la capitale trinidadienne. Bien que, au cours de ce Forum, il aura fallu vite éteindre, à Port-au-Prince, un début de polémique sur la question de la libre circulation des ressortissants haïtiens au sein de la CARICOM. De quoi s'agissait-il ? Le Premier ministre, Ariel Henry, n'était pas encore retourné en Haïti qu'un débat faisait déjà rage dans les médias entre différents acteurs de la société suite à la position du chef de la Transition à propos d'un vote de la CARICOM sur la libre circulation des ressortissants de l'ensemble des Etats membres de la CARICOM.

En gros, ce vote donne doit à tous les habitants des pays membres de ladite Communauté de pouvoir « *Voyager, vivre et travailler sans aucune restriction dans tous les Etats membres de la CARICOM à partir du 30 mars 2024, à l'exception d'Haïti* ». Une décision que tous les chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté des Caraïbes ont votée lors du Sommet. Mais, d'après le Responsable du marché et de l'économie unique de la CARICOM et aussi Premier ministre de la Barbade, Mia Motlley, « *Haïti a fait une demande d'une dérogation à l'Accord de libre circulation compte tenu des circonstances du pays* ». Sauf qu'un journal jamaïcain qui n'a peut-être pas saisi le sens de l'affaire, en général très technique sur le plan bureaucratique, et ignorant sans doute le niveau de la gravité de la crise sociopolitique du pays, s'est contenté d'écrire « *le Premier ministre d'Haïti, Ariel Henry, a exclu les Haïtiens de la libre circulation dans l'espace de la CARICOM* ». Il n'en a fallu pas plus pour qu'à Port-au-Prince la nouvelle soit accueillie avec rage tout en rendant cette exclusion d'Haïti à Ariel Henry qui aurait demandé de mettre le pays sur la touche.

Or, l'affaire est plus compliquée que cela. Comme toujours, il faut qu'on soit au fait des textes de ce genre pour comprendre de quoi on parle. Dans ce cas, il existe, en effet, deux textes : l'un portant sur la libre circulation des personnes dans l'espace CARICOM, donc y compris les Haïtiens, de pouvoir voyager avec un visa limité à 90 jours ; et un autre qui concerne uniquement des « personnes qualifiées », c'est-à-dire, des ressortissants de la CARICOM qui souhaitent s'établir ou habiter définitivement dans un Etat de la Communauté des Caraïbes. C'est bien ce deuxième texte qui a été voté en juillet dernier par les chefs d'Etat et de gouvernement y compris, évidemment Ariel Henry, pour Haïti. D'ailleurs, tout cela fait partie d'un long processus débuté depuis 18 ans suivant ce qu'on appelle: *Traité de Chaguaramas,* ce que l'ancien ambassadeur d'Haïti auprès de la CARICOM, Peterson Benjamin Noël, a fort bien expliqué « *En 2005, les chefs d'État et de gouvernement de la CARICOM ont pris la décision de réviser le Traité de Chaguaramas afin d'y ajouter le marché unique.*

Cela a donné lieu au CSME (Caribbean Single Market and Economy) qui se présentait comme un objectif pour la région. Le CSME comporte trois composantes que sont: la libre circulation des personnes, la libre circulation des marchandises et la libre circulation des capitaux. En support à toutes ces composantes, on a aussi ajouté les droits de contingentement. La décision dont on parle vise de préférence l'application des droits de contingentement au lieu de la libre circulation. Le Traité est clair à ce sujet, en son article 7, il est dit : toute discrimination fondée sur la nationalité est prohibée. De ce fait, aucun pays ne peut refuser des avantages à un autre sur la base de la nationalité. Donc, toutes les personnes indistinctement, y compris les Haïtiens, ont le droit de voyager sans visa dans l'espace de la CARICOM pour une période n'excédant pas 90 jours.

La décision adoptée lors de la 45e réunion régulière des chefs d'État et de gouvernement de la CARICOM concerne de préférence la libre circulation des personnes qualifiées. Le 30 mars 2024 constitue une date butoir pour tous les pays de la région afin de résoudre certains problèmes spécifiques liés à l'application de cette mesure», propos de l'ancien ambassadeur Peterson Benjamin Noël sur *Magik9* le mercredi 12 juillet 2023. Dans ce cas de figure, le Premier ministre Ariel Henry n'est pas le responsable direct d'une décision dont il ne pourrait rien y faire surtout vu l'état de l'économie haïtienne et compte tenu de la situation sociopolitique du pays. Mais, comme dit un proverbe du terroir : « *lè devenn, lèt kaye kase tèt ou* », il fallait que cela arrive au pire moment pour Haïti et au moment où Ariel Henry est à la tête du pays.

Pour s'en défendre, les autorités haïtiennes, à travers un communiqué émanant de la Chancellerie le 11 juillet 2023, démentent les informations laissant croire que c'est le Premier ministre qui a demandé d'écarter les Haïtiens de la libre circulation dans l'espace de la CARICOM « Le ministère des Affaires Etrangères tient à informer l'opinion qu'à l'occasion la 45e réunion des Chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté caribéenne (CARICOM), qui s'est tenue à Trinité-et-Tobago, du 3 au 5 juillet 2023, le Premier ministre Dr. Ariel HENRY a uniquement constaté qu'Haïti n'est pas en mesure de répondre dans l'immédiat, à toutes les conditionnalités contenues dans les Traités en ce qui a trait à la libre circulation des personnes.

À aucun moment, le Premier ministre n'a demandé d'exclure notre pays des dispositions concernant cette facilité. Depuis sa prise de fonction, le gouvernement s'est efforcé de renforcer les liens de notre pays avec la CARICOM. Le Premier ministre a insufflé une nouvelle dynamique pour une plus forte intégration d'Haïti au sein de cette institution. Sur un total de vingt-six (26) instruments juridiques de la CARICOM, Haïti a adhéré à seulement douze (12), dont six (6) attendent d'être ratifiés par le Parlement avant leur entrée en vigueur. Il faut souligner que sept (7) de ces instruments ont été déposés par le gouvernement actuel. Il nous incombe de poursuivre dans la même voie, afin que dans un avenir proche, notre pays soit en mesure de satisfaire à toutes les exigences prévues pour intégrer le Marché et l'Économie Uniques de la CARICOM (Caribbean Single Market and Economy « CSME »). La polémique étant passée, très vite la politique a repris sa place.

Dans la foulée du Sommet de Trinidad-et-Tobago, on avait appris qu'une délégation de haut niveau dite Groupe de Personnalités Eminentes de la CARICOM (EPG) composée de trois anciens Premier ministre de la CARICOM : Perry Christie pour les Bahamas, Kenny Anthony pour Sainte-Lucie et Bruce Golding pour la Jamaïque, et accompagnée de l'ambassadeur Colin Granderson, un personnage que les Haïtiens connaissent bien. Celui-ci fut durant les années 90 l'un des hommes clés qui ont conduit des négociations entre le Président Jean-Bertrand Aristide exilé à l'époque à Washington, les autorités putschistes de Port-au-Prince, mené par le général félon Raoul Cédras et enfin le gouvernement américain. La délégation de la CARICOM est arrivée en Haïti le 12 juillet, elle devait y séjourner jusqu'au 15, toujours avec la même mission : trouver un Accord entre les différentes entités impliquées dans la crise politique de l'après Jovenel Moïse, comme on le sait, assassiné le 7 juillet 2021.

Ces envoyés spéciaux de l'organisation régionale entendaient porter les signataires de l'Accord du 21 décembre qui soutiennent le Premier ministre de la Transition à rejoindre ou vice-versa les signataires du document intitulé : *Déclaration conjointe de la Jamaïque* afin de former un gouvernement d'Union nationale et d'intégrer le Haut Conseil de la Transition (HCT) pour mettre un frein au calvaire de la population qui paie, somme toute, les frais d'une crise politique dont il n'est nullement responsable et où l'égo, la mauvaise foi des uns et des autres empêchent toute solution et imposent, de fait, un blocage du pays. Chacun des groupes antagonistes voudrait garder sa philosophie et sa méthodologie sur la manière de sortir de la crise.

Après l'échec de la Jamaïque, la CARICOM reprenait donc ses bâtons de pèlerin en venant jusqu'à Port-au-Prince pour rencontrer tout le monde, en tout cas, tous ceux qui comptent et qui animent la crise et cette autre Transition politique qui transforme la vie des Haïtiens en cauchemar avec l'incapacité des dirigeants à trouver des solutions. En revenant à la charge dans ce dossier, la CARICOM, à travers ces trois anciens chefs de gouvernement dont elle adjoint un ambassadeur rompu dans l'art des négociations compliquées, pensait faire mieux que le grand show organisé un mois plus tôt de l'autre côté du Canal de la Jamaïque. Mais, là encore, ces émissaires étaient rentrés bredouilles dans leur pays respectif. Aucun résultat notable n'avait été obtenu. Les protagonistes n'ont rien voulu lâcher après trois jours de discussion, de palabres et de pourparlers. Jamais les membres de la délégation n'ont pu trouver un espace favorable à la négociation.

Pourtant, l'équipe de la CARICOM avait rencontré le Premier ministre Ariel Henry et ses principaux ministres, la Présidente du HCT, Mme. Mirlande H. Manigat et les autres membres du Haut Conseil de la Transition (HCT), les signataires de tous les Accords, ceux du 21 décembre, de Montana, du Compromis historique, de la *Déclaration conjointe de la Jamaïque*, de la Société civile, du Secteur d'affaires, des spécialistes ou experts en sécurité, des défenseurs des droits humains. Selon les dires de la délégation, même des groupes sociaux qui ne représentent pas grand chose dans le conflit, donc marginaux, etc. avaient été reçus, mais personne, vraiment personne, n'était prête à céder la moindre virgule de sa vision sur la Transition post-Jovenel. Devant une telle intransigeance des acteurs, les émissaires Perry Christie, Kenny Anthony, Bruce Golding et Colin Granderson ont dû jeter l'éponge sans pour autant donner le sentiment que la partie était perdue.

Ils avaient préconisé que « Les discussions entre les différents groupes qui ont eu lieu depuis la réunion de la Jamaïque se poursuivent afin de réduire les divergences entre les protagonistes. Mettre en place un mécanisme permettant d'avancer compte tenu des difficultés inhérentes aux négociations impliquant un grand nombre de protagonistes. L'objectif a été atteint dans une certaine mesure. Le principe de réduire le groupe de négociation des représentants du gouvernement, de l'opposition et de la Société civile à une taille gérable a été plus ou moins accepté, en attendant le résultat des consultations internes par l'un des trois groupes sur un projet de protocole de processus révisé ». Après ce constat d'échec, les envoyés spéciaux avaient repris le chemin du retour avec un esprit en tête : les Haïtiens sont vraiment obtus et têtus. (**A suivre**)

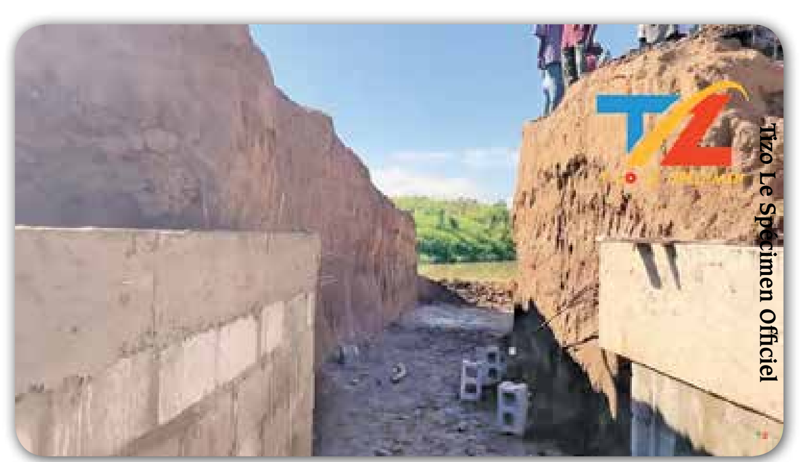


Rencontre de la CARICOM avec les membres du Haut Conseil de la Transition (HCT)

C.C

The Battle for Water in Haiti's Northeast

Dominicans to Haitians: "Do as I say, not as I do."



A video filmed on Sep. 10, 2023 shows that the canal has only a few more meters to be built before it is connected with the Massacre River.

by Marie Laurette Numa

"Water is the most basic of all resources," writes Temple University professor, Dr. Nathan W. Snyder. "Civilizations grew or withered depending on its availability."

Some of history's greatest injustices stem from the struggle for water. For example, today, Israel has destroyed dozens of Palestinian villages only to replace them with illegal Israeli settlements. Every one of these illegal Israeli settlements is constructed on a vital water spring. "As Israeli settlements thrive, Palestinian taps run dry" is the headline of an Aug. 17, 2023 AP article that explains how "water troubles have stalked Palestinian towns and cities" because "Israel control[s] over 80% of the West Bank's water reserves — and most other aspects of Palestinian life."

In the same way that Israeli is depriving Palestinians access to water on their own land, now the Dominican government is trying to deny Haitians their right to use water from the Massacre River, which forms the northern border between the two nations, to irrigate Haitian farmland.

While in the Haitian capital, bourgeois politicians are consumed in demagogic negotiations for power sharing, on Haiti's northeast border, Haitians are engaged in a merciless struggle for their sovereignty against the racist administration of the Dominican Republic's President Luis Abinader.

The Haitian masses, particularly in Ouanaminthe, want to set an example worthy of our ancestors. Construction of a canal diverting some water from the Massacre River to irrigate agricultural lands in Haiti's Northeast Department began in earnest in April 2021 under President Jovenel Moïse, but it abruptly stopped following his Jul. 7, 2021 assassination.

Over two years later, the de facto government of Prime Minister Ariel Henry has done nothing to resurrect the Massacre River irrigation canal project. So farmers in the Northeast banded together to restart the project with their own efforts and resources, since it is an absolute priority for them.

However, the project does not please the Dominican president. Since its launch, he has demanded that Haitian authorities stop the process.

In an interview published by the Dominican newspaper *El Nuevo Diario* on Jun. 10, 2021, Abinader insisted on the need for a mutual agreement to resolve the controversy around the construction of an irrigation canal into Haitian territory from the Massacre River, "which originates mainly in the Dominican Republic, without the consent of the Dominican Government. This is simply unacceptable to us." He described this action by Haitian leaders as "arbitrary" and "unilateral." Then he arrogantly said: "First, we want them to stop the construction of the canal, and then we can discuss a combined and effective management of the border's water resources. But they must stop the construction of the canal. That is our demand."

In 2021, the Haitian Ministry of Agriculture, Natural Resources and Rural Development (MARNDR) and President Jovenel Moïse took no notice nor seemed to give any importance to Abinader's rants.

However, on May 24, 2021, during the inauguration in Quito of Ecuadorian President Guillermo Lasso, Presidents Luis Abinader and Jovenel Moïse discussed the river issue. Moïse declared on Twitter that the two leaders had agreed "not to fall into the game of the Dominican and Haitian ultra-nationalists and to continue to work for the happiness of the two peoples."

Three days later, there concluded on May 27, 2021 a meeting of the "Dominican-Haitian Bilateral Joint Commission," which was held at the Dominican Chancellery in Santo Domingo with a view to taking stock of the construction in Haiti of a canal from the Massacre River to irrigate more than 7,400 acres of land on the Maribaroux Plain near Ferrier.

Then Prime Minister Claude Joseph made the following statement at the meeting's start: "My presence at the opening ceremony of this technical meeting [...] signifies the determination of the Haiti's Government to prevent a misunderstanding which seems to arise in the management and use of the waters from the Massacre River, a latent conflict between the populations of the border zone [...] The objective of the meeting is precisely to explore the ways and means to dissipate any misunderstanding about the real scope and purpose of the irrigation project that **the Haitian Government is carrying out** on the Massacre River (our emphasis) [...] It is time for the two countries to agree on a comprehensive framework for the management of shared hydraulic resources, not only in Ouanaminthe / Dajabón, but in all other points of the land border."

At the end of this meeting, a joint declaration was signed where the two nations committed to creating a "Technical Table" for a better understanding of the work carried out in the border area.

The May 27, 2021 meeting recognized that the "Treaty of Peace, Perpetual Friendship and Arbitration" signed on Feb. 20, 1929 between Haiti and the Dominican Republic "established the **right of the two nations to use the waters of the rivers** that are in the border area in a fair and equitable manner. (our emphasis)" It also recognized "that the work being carried out on the Massacre or Dajabón River for water capture **does not consist of a diversion of the watercourse** (our emphasis)" and therefore the two sides agreed to "continue to exchange information relating to all hydraulic works carried out or to be carried out in the border area" and to "create a Technical Table for a better understanding of the work carried out in the border area" as well as "a technical protocol for the coordinated management of cross-border watersheds, to guarantee the management of resources jointly."

Two days later, on May 29, 2021, to everyone's astonishment, President Abinader, while inaugurating a health center in Jarabacoa, said: "I am surprised by the opinions of certain media and some people who think there was an endorsement of Haiti's work on the Massacre River. The only thing that was approved in this Commission was the creation of a technical table, which will discuss the use of all water resources of the border [...] according to what the 1929 treaty indicates [...] so that there are no conflicts today or tomorrow or later."

Abinader apparently never read the 1929 Treaty between Haiti and the Dominican Republic. He thought he had to give permission to Haiti to use Massacre River water for irrigation of its lands.

In fact, Article 10 of the 1929 Treaty explains that both countries have the "right to use in a just and equitable manner, within the limits of their respective territories, the said rivers and other watercourses for the irrigation of land and other agricultural and industrial purposes."

And according to Haitian residents, quoted by *Le Nouvelliste*, "it is high time to carry out such a work... [because] the Dominicans already have made several diversions from the river, while this is not yet the case for Haitians."

Enraged, Abinader renewed his offensive with a note from the Foreign Ministry saying that "the Dominican Government has firmly asked Haiti to immediately stop the resumption of the construction of a canal built by individuals whose the goal is to divert the waters of the Massacre River."

Abinader went so far as to denounce Prime Minister Henry, who has in fact been acting as an Abinader apologist. According to a press release from the Dominican Foreign Ministry, Henry expressed his concern about the situation and indicated that a delegation from the Interior Ministry was sent to seek a definitive solution to this situation.

The Dominican ministry noted that Henry absolves himself of all responsibility in this matter since "the project is not governmental."

In response to Haiti's popular resistance, Abinader launched acts of retaliation. On Sep. 11, 2023, just after a meeting of the Dominican National Security Council, Abinader closed the Dajabón border and suspended the issuance of visas to Haitians. In a press conference, he "deplores Ariel Henry's lack of leadership and his inability to make state decisions."

The Dominican government, according to Foreign Minister Roberto Alvarez and the Administrative Minister of the Presidency, José Ignacio Paliza, will not sit down for negotiations within the framework of the Haiti-Dominican Republic Bilateral Technical Commission until the cessation of work on the Massacre River canal.

This is an unprecedented nationalist movement on the Northeast border, where Haitians remain mobilized 24 hours a day, seven days a week, singing patriotic, revolutionary songs. There is a popular vigil to not only encourage the workers building the canal but also to monitor the work in progress so that Dominican forces do not come to sabotage the project.

This resistance is a shining example of Haitians' revolutionary soul and unity, when the population comes together as one man, one woman, to retaliate against the arrogance of Dominican leaders.

Abinader's biggest problem is that he cannot admit the real reasons he opposes Haiti's canal project. It will allow many Haitians to stay in Haiti to work and live off their land, rather than go look for low-paying jobs on Dominican plantations. Furthermore, they will no longer need to go shop for food in the town across the Massacre River from Ouanaminthe, Dajabon, which lives off Haitian commerce. Every Monday and Friday, thousands of Haitians stream across the bridge over the Massacre River between Ouanaminthe and Dajabón, where they spend between $1.2 to 1.5 million weekly, according to a 2019 *Haiti Libre* report. In short, the DR will loose both Haitian workers and commerce, which it desperately needs, since for decades Haitians have been the engine of the Dominican economy.

In a Sep. 12 interview with Haitian station Radio Mega, former Haitian Senator from the Northeast Department, Jean-Baptiste Bien-Aimé, said that Abinader is also trying to whip up ultra-nationalist support for his reelection bid in a presidential contest scheduled for May 19, 2024 with the Massacre River controversy.

The movement in Haiti's Northeast is a great sign of hope, if Haitians are conscious and consistent, from all corners of the country. Abandoned workers who go to neighboring lands to sell their labor power and receive only contempt, repression, and humiliation in return can realize that they are a robust army, if they can organize themselves in the way they are building the Massacre River irrigation canal, they can count on their creative forces to change the country as well.



Haitians working on the Maribaroux Plain irrigation canal from the Massacre River in 2021



Dominican President Luis Abinader opposes the construction of an irrigation canal into Haitian territory from the Massacre River "without the consent of the Dominican Government. This is simply unacceptable to us."



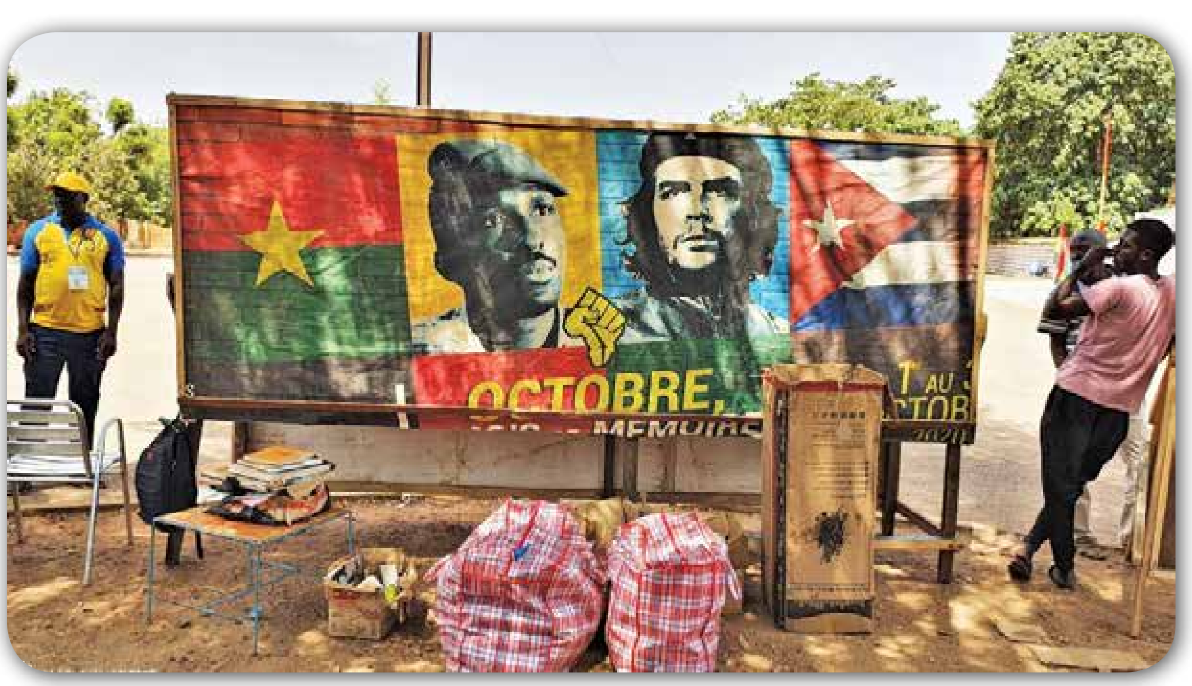


Google Earth view of the Maribaroux Plain east of Ferrier, which the Haitian canal would help irrigate when finished.

LE PRÉSIDENT DU BURKINA FAS S'ALLIE AVEC LE NICARAGU



Le capitaine Ibrahim Traoré, président par intérim du Burkina Faso, lors du deuxième sommet Russie-Afrique



Thomas Sankara et Che Guevara



Le président du Burkina Faso, Ibrahim Traoré rencontre le président russe Vladimir Putin à St Petersbourg le 29 juillet 2023.



Dans le but de faire progresser la coopération, la solidarité et la croissance des deux nations, le Premier ministre du Burkina Faso, Apollinaire Kyélem de Tambéla est reçu à Caracas par le président vénézuélien Nicolas Maduro

Par Ben Norton

Le nouveau président du Burkina Faso, Ibrahim Traoré, s'est engagé à lutter contre l'impérialisme et le néocolonialisme. Il a promis une « refondation de la nation », invoquant le leader révolutionnaire Thomas Sankara et citant Che Guevara ; son gouvernement s'est allié au Nicaragua, au Venezuela et à Cuba.

Le nouveau président du Burkina Faso, Ibrahim Traoré, s'est engagé à lutter contre l'impérialisme et le néocolonialisme, invoquant l'ancien leader révolutionnaire de son pays, Thomas Sankara, et citant Che Guevara. Ce pays d'Afrique de l'Ouest a également noué des relations diplomatiques étroites avec les gouvernements révolutionnaires du Nicaragua, du Venezuela, de Cuba ainsi qu'avec l'Iran et le grand rival de l'OTAN : la Russie.

En janvier 2022, un groupe d'officiers militaires nationalistes burkinabè a renversé le président Roch Kaboré, un riche banquier qui avait noué des liens étroits avec l'ancien colonisateur du pays, la France, où il avait fait ses études. Les militaires ont installé un gouvernement dirigé par le « Mouvement Patriotique de Sauvegarde et de Restauration » (MPSR), sous la présidence de Paul-Henri Sandaogo Damiba.

Ils se sont engagés à lutter pour une véritable indépendance de l'hégémonie française, condamnant les politiques néocoloniales et le contrôle économique, politique et militaire que Paris exerce toujours sur l'Afrique de l'Ouest francophone. Le Burkina Faso a mis fin à son accord militaire avec la France, vieux de plusieurs décennies, expulsant les centaines de soldats français présents dans le pays depuis des années. Le nouveau président Damiba, populaire au départ, a vu son soutien s'effriter en raison de son échec à vaincre les insurgés salafistes-jihadistes meurtriers qui déstabilisaient le pays.

En septembre 2022, le mécontentement a conduit à un nouveau coup d'État au Burkina Faso, portant au pouvoir un autre chef militaire nationaliste nommé Ibrahim Traoré. Il n'avait alors que 34 ans, ce qui faisait de lui l'un des plus jeunes dirigeants mondiaux. Traoré s'est engagé à procéder à une « refondation de la nation » et à une vaste « modernisation » pour réprimer l'extrémisme violent, lutter contre la corruption et « réformer totalement le système de gouvernement ».

Le charismatique leader burkinabè termine fréquemment ses discours par le slogan : « La patrie ou la mort, nous vaincrons ! », traduction française de la devise officielle de la révolution cubaine : « Patria o muerte, venceremos !

Le président Traoré a ravivé certaines des idées révolutionnaires de Thomas Sankara.

Sankara était un officier militaire burkinabè marxiste et un panafricaniste engagé qui a accédé au pouvoir lors d'un coup d'État en 1983. Sankara a lancé une révolution socialiste, métamorphosant ce pays pauvre par une réforme agraire, un développement des infrastructures et de vastes programmes de santé publique et d'alphabétisation. Sous la direction de Sankara, le Burkina Faso a également défié le néocolonialisme français et a poursuivi une politique étrangère anti-impérialiste, formant des alliances avec les luttes révolutionnaires du Sud.

Ces politiques de gauche ont été inversées en 1987, lorsque Sankara a été renversé et assassiné lors d'un coup d'État dirigé par son ancien allié Blaise Compaoré. Ce dernier s'est alors fortement orienté vers une politique de droite et s'est allié aux États-Unis et à la France, se maintenant au gouvernement grâce à des élections truquées jusqu'en 2014.

Aujourd'hui, Ibrahim Traoré s'appuie largement sur l'héritage de Sankara. Il a clairement indiqué qu'il souhaitait que l'Afrique de l'Ouest, et le continent dans son ensemble, soient libérés du néocolonialisme occidental.

En juillet dernier, le gouvernement russe a organisé un sommet Russie-Afrique à Saint-Pétersbourg. Traoré a été le premier dirigeant africain à arriver à la conférence. Il y a prononcé un discours anti-impérialiste enflammé. « Nous sommes les peuples oubliés de la planète. Et nous sommes ici maintenant pour parler de l'avenir de nos pays, du futur que nous cherchons à façonner et dans lequel il n'y aura aucune ingérence dans nos affaires intérieures », a déclaré Traoré, selon la transcription partielle d'un communiqué du média d'État russe TASS :

Dans son discours, le chef de l'État burkinabè a également mis l'accent sur la souveraineté et la lutte contre l'impérialisme. « Pourquoi l'Afrique, riche en ressources, reste-t-elle la région la plus pauvre du monde ? Nous posons ces questions et n'obtenons jamais de réponse. Cependant, l'opportunité se présente de nouer de nouvelles relations qui nous aideront à bâtir un avenir meilleur pour le Burkina Faso », a-t-il déclaré. Les pays africains souffrent depuis des décennies d'une forme barbare et brutale de colonialisme et d'impérialisme, que l'on peut qualifier de forme moderne d'esclavage, a-t-il souligné.

« Toutefois, un esclave qui ne se bat pas [pour sa liberté] ne mérite

SO CONDAMNE L'IMPÉRIALISME, A, LE VENEZUELA ET CUBA !

aucune indulgence. Les chefs d'État africains ne devraient pas se comporter comme des pantins aux mains des marionnettistes impérialistes. Nous devons veiller à ce que nos pays soient auto-suffisants, y compris en matière alimentaire et puissent répondre à tous les besoins de nos peuples. Gloire et respect à nos populations; victoire à nos peuples ! La patrie ou la mort ! » Traoré a résumé la situation en citant les paroles du légendaire leader révolutionnaire cubain Ernesto « Che » Guevara. Le président du Burkina Faso, âgé de 35 ans, portait, lors du sommet, une tenue de camouflage et un béret rouge.

Le 29 juillet, Traoré a eu un entretien privé à Saint-Pétersbourg avec le président russe Vladimir Poutine. Au cours de leur entretien, le dirigeant burkinabè a loué l'Union soviétique pour sa victoire contre le nazisme lors de la Seconde Guerre mondiale.

Le Burkina Faso renforce ses liens avec les mouvements révolutionnaires latino-américains

Le nouveau gouvernement nationaliste du Burkina Faso a également œuvré en faveur d'un approfondissement de ses relations avec les mouvements révolutionnaires d'Amérique latine.

En mai, le Premier ministre burkinabè, Apollinaire Joachim Kyélem de Tambèla, s'est rendu au Venezuela. Tambèla a rencontré le président vénézuélien Nicolás Maduro, qui s'est engagé à « avancer dans la coopération, la solidarité et la croissance… en construisant une relation fraternelle solide ».

En juillet, le Premier ministre burkinabè s'est rendu au Nicaragua pour célébrer le 44e anniversaire de la révolution sandiniste. Tambèla a assisté aux commémorations de la révolution le 19 juillet à Managua, à l'invitation du président nicaraguayen Daniel Ortega.

À la suite du coup d'État de septembre 2022 au Burkina Faso, le nouveau président Traoré a surpris de nombreux observateurs en choisissant comme Premier ministre un fidèle de longue date de Thomas Sankara, Apollinaire Joachim Kyélem de Tambèla.

Le Premier ministre était un allié de Sankara lors de la révolution burkinabè. Lorsque Sankara est arrivé au pouvoir dans les années 1980, Tambèla a organisé un mouvement de solidarité et a recherché un soutien international pour le nouveau gouvernement de gauche.

Tambèla est panafricaniste et a été affilié à des organisations communistes et de gauche.

Traoré a déclaré dans un discours en décembre que Tambèla aiderait à superviser le processus de « refondation de la nation ». En le nommant au poste de Premier ministre, Traoré a affirmé son engagement à faire revivre l'héritage révolutionnaire de Sankara.

Dans son discours à l'occasion de l'anniversaire de la révolution sandiniste, Tambèla a rappelé l'héritage historique de solidarité entre les révolutions du Burkina Faso et du Nicaragua.

Tambèla a rappelé la visite de Sankara au Nicaragua in 1986, tandis que la même année, le dirigeant sandiniste Daniel Ortega s'était rendu au Burkina Faso.

Lors de son discours devant l'Assemblée générale des Nations Unies en 1984, Sankara a déclaré : « Je souhaite aussi me sentir proche de mes camarades du Nicaragua, dont les ports sont minés, dont les villes sont bombardées et qui, malgré tout, font face à leur sort avec courage et lucidité. Je souffre avec tous ceux qui, en Amérique latine, souffrent de la domination impérialiste ».

En 1984 et en 1986, Sankara s'était également rendu à Cuba, où il avait rencontré le président révolutionnaire Fidel Castro. *« Pour les gens de ma génération, des événements nous unissent au Nicaragua, à Augusto César Sandino, au Front sandiniste de libération nationale et au commandant Daniel Ortega »*, a déclaré le Premier ministre burkinabè Tambèla dans son discours à Managua le 19 juillet 2023.

« Nous avons appris à connaître le Nicaragua. Quand la lutte de libération a commencé, j'étais très jeune, mais nous suivions jour après jour le contexte de la libération du Nicaragua. J'y suis allé en juillet 1979 et quand ils sont entrés à Managua, nous étions heureux, les gens de mon âge s'en sont réjouis », se souvient-il. *« Et puis, quand Thomas Sankara est arrivé au pouvoir, Daniel Ortega et la révolution sandiniste, c'était un événement heureux pour nous ; en tant qu'étudiants, nous avons beaucoup étudié l'histoire du Nicaragua, nous avons suivi son évolution »*.

Tambèla a ajouté que le Burkina Faso avait soutenu le Nicaragua dans son procès contre les États-Unis devant la Cour Internationale de Justice. Washington a été reconnu coupable d'avoir parrainé illégalement les « Contras », des escadrons de la mort d'extrême droite qui ont mené une guerre terroriste contre le gouvernement de gauche. Washington a aussi été reconnu coupable d'avoir miné les ports du Nicaragua. (Bien que le Nicaragua ait gagné son procès en 1986, le gouvernement US a toujours refusé de payer à ce pays d'Amérique centrale un seul centime des réparations auxquelles il a été condamné.) *« La lutte du Nicaragua est aussi celle de notre peuple »*, a souligné Tambèla.

Dans son discours du 19 juillet, le Premier ministre burkinabè a également adressé des salutations particulières aux délégations diplomatiques de Cuba, du Venezuela et d'Iran. « Nous entretenons des relations très étroites avec Cuba », a ajouté Tambèla. « Le président Fidel Castro a été et reste une personnalité très importante pour la révolution en Afrique ; nous gardons d'excellents souvenirs, tant de Cuba que du président Fidel Castro ».







Discours du Premier ministre du Burkina Faso, Apollinaire Joachim Kyélem de Tambèla, au 44e anniversaire de la révolution sandiniste, à Managua, Nicaragua, le 19 juillet 2023.

Geopolitical Economy
Traduit de l'anglais par M. Sillou
Investig'Action
05 Septembre 2023

Médias, Université, société civile : un même réseau d'enfumage et d'imposture !



M. Frantz Duval l'éditorialiste du quotidien Le Nouvelliste

Par Erno Renoncourt

Alors qu'Haïti s'enlise dans une impuissance déshumanisante dans l'indigence de sa société stratifiée en gangs polymorphés, de nombreux acteurs médiatiques et académiques semblent retrouver une lucidité tardive. Pourtant, ceux qui sortent leur tête de la cendre du fumier qui a si bien réchauffé leur confort m'avaient assimilé à un provocateur insolent quand je les invitais à faire preuve d'intelligence et d'éthique dans leurs postures éditoriales et académiques. Comme si la provocation n'était pas, comme disait Berthold Brecht, « une manière de rétablir la vérité sur ses pieds ». Comme si l'insolence ne pouvait pas être le cri de l'intelligence qui affirme sa dignité et son authenticité contre les médiocres à succès. Voici un nouvel opus Tipédant contre l'enfumage et l'imposture.

L'amplification du chaos et les incertitudes, quant à une sortie imminente d'Haïti dans cette impasse abyssale, où elle a été propulsée par des vautours et des charognards déguisés en entrepreneurs, universitaires et autres racailles délinquantes, ont rendu lucides quelques-uns des acteurs médiatiques, académiques et sociopolitiques. Pourtant, pendant ces 12 dernières années, ils ont été dans l'intimité de l'indigence qui a accéléré l'effondrement du pays, tant ils ont joué les coudes, les passerelles pour apporter, consciemment ou inconsciemment, à ce pouvoir ouvertement gangstérisé, leur aura et leur rayonnement.

Parmi les prises de position, profondément lucides, sur l'effondrement accéléré du pays, citons celle de l'éditorialiste et rédacteur en chef du Nouvelliste et celle du Président fondateur du Groupe de Réflexion et d'Action pour une Haïti Nouvelle (GRAHN).

L'enfumage médiatique

Dans son édition du 8 septembre 2023, l'éditorialiste du Nouvelliste, éternel enfumeur, a retrouvé une lucidité fracassante en reconnaissant que c'est « la communauté internationale qui fortifie l'impasse politique en Haïti ». Il a fallu 12 longues années à M. Frantz Duval pour enfin comprendre que c'est le double jeu de la diplomatie internationale qui préside au chaos d'Haïti. Au quatrième paragraphe de son éditorial, il écrit, et je cite : *« En supportant de mauvaises équipes, nos amis cautionnent l'immobilisme des uns et la raideur des autres pendant que le chaos sanglant s'installe ».* Il faut regretter que cette lucidité tardive s'apparente à la posture qu'auraient pu avoir le commandant du Titanic et les membres de son équipage, s'ils avaient survécu au naufrage de cet imposant navire. Navire qui, rappelons-le, a échoué et sombré, il y a plus d'un siècle, au fond de l'océan, car fonçant « adelante », sans intelligence pour changer de cap, sur un iceberg qui aurait pu être évité, s'il était muni de radar pour détecter au loin cet obstacle immuable, pendant qu'il était encore temps pour faire une manœuvre agile et habile.

La conduite d'un navire à bon port exige de la part de son capitaine et de son équipage de l'intelligence, de la vigilance, de l'anticipation et des qualités humaines distinctives. En ce sens métaphoriquement, gouverner un pays et le conduire à bon port exigent les mêmes dispositifs d'intelligence, les mêmes aptitudes humaines de la part du pouvoir politique (capitaine), mais aussi de son équipage (média, université, société civile). Ils doivent être sans cesse à l'affût de la moindre information pour repenser leurs actions par des décisions intelligentes. Dans ce contexte, l'intelligence n'est rien d'autre que la capacité à s'inscrire dans l'anticipation en se mettant à l'écoute des signaux faibles qui portent les frémissements silencieux des grandes catastrophes. C'est ce qu'enseignent en tout cas les théoriciens de l'intelligence systémique qui relient le renseignement, la fouille, la traque et la recherche de l'information dans un dispositif de veille anticipative comme autant d'agents de provocation de la connaissance pour maîtriser l'environnement afin de décider opportunément. Citons, entre autres, Françis Beau dans "Culture du renseignement et théories de la connaissance " et Humbert Lesca dans « Signaux faibles et veille anticipative pour décideurs ».

Mais cela l'humanité digne le sait depuis Auguste Comte, car si la neurosagesse admet que gouverner c'est prévoir, c'est parce que prévoir exige avant tout de savoir pour pouvoir ; d'où la quête qui anime toute gouvernance intelligente : accéder au maximum d'information pour décider dans l'incertain. Évidemment, dans un écosystème indigent, les insignifiants au pouvoir et ceux ayant le savoir, qui les assistent, n'ont que faire de l'information, puisqu'ils considèrent tout ce qui dérange le confort de leur réussite personnelle comme de l'aigreur, de la frustration, de la provocation gratuite et de l'arrogance. Et si justement depuis 219 ans Haiti ne fait que s'enfoncer dans des abysses putrides, c'est parce qu'entre autres, ceux qui ont le savoir et le pouvoir ne se soucient que de gérer leur tranquillité et leur confort personnel et familial, tout en se désintéressant de prêter attention aux critiques qui disent pourtant les frémissements des inconforts sociaux, annonciateurs de catastrophes.

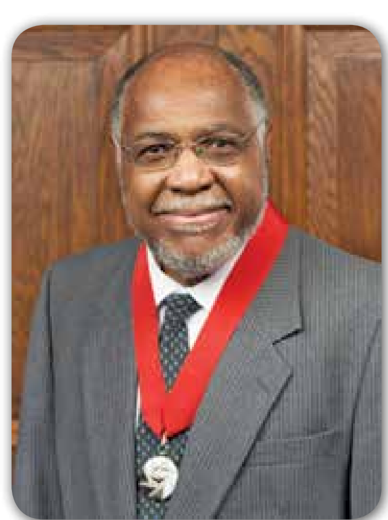
Comme exemple de cas, je me permets de rappeler que depuis 2013, je ne cesse, comme de nombreux autres lanceurs d'alerte, d'attirer l'attention de nombreux responsables médiatiques du pays sur leur errance éditoriale. Mais certains ont préféré voir en moi un arrogant qui se permet de leur dicter leur ligne éditoriale, alors qu'il leur appartient, selon le mot que m'avait lancé sur Twitter l'un des responsables de l'Association Nationale des Médias Haïtiens en 2018, de décider selon le contexte de l'opportunité de critiquer ou de ne pas critiquer un gouvernement. Ceux qui peuvent comprendront forcement qu'il s'agit d'opportunités malsaines de faire du business et de la publicité. D'ailleurs, on se souvient qu'à la fin de son mandat, l'ex président Michel Joseph Martelly avait déclaré que de nombreux médias et patrons de presse figuraient sur les listes de paie du palais national. Des photos de chèques libellés à l'ordre de certains médias et portant sur des centaines de milliers de gourdes circulaient viralement sur le net.

C'est dans ce contexte qu'en 2017, j'avais alerté de nombreux médias haïtiens sur leur ligne éditoriale consensuelle avec le pouvoir de Jovenel Moïse. Dans un article publié dans Le journal militant Le Grand Soir, j'avais écrit :

« […] il est fondamental que la presse, dans sa globalité, cesse d'être une simple caisse de résonance des communiqués officiels où la pensée critique est soumise à la dictature de la publicité et des subventions. Il est vital que la presse, dans sa globalité, cesse d'être cet espace de ramassage où la parole est confisquée par des mercenaires du verbiage et voilée par l'imposture d'un militantisme qui n'est qu'un affairisme médiatique de circonstance. Il est urgent que la presse, dans sa globalité, cesse d'alimenter la pensée indigente, celle-là même qui structure « l'état minimum » que certains éditorialistes pourtant dénoncent. Celle-là même qui renforce l'auberge des compromis et du tout est permis dans laquelle tous les politiques cherchent refuge. Dans notre contexte de déchéance, la presse ne peut plus se montrer complaisante et indulgente vis-à-vis de cette communauté d'intérêts qui vit et se nourrit de l'échec de la collectivité.

La presse doit se réapproprier ou réinventer cet outil de « la pensée critique qui invite à sortir des certitudes, de l'inertie paresseuse et des accointances crasseuses, quand bien même confortables », pour pousser aux questionnements. La presse doit être le creuset de la parole insoumise pour aider le peuple à ne pas sombrer dans l'oubli des urgences porteuses d'indigence. Elle doit être l'outil qui maintient le peuple en éveil pour que sa conscience ne soit pas manipulée par ces innombrables sollicitations et assistances à valeurs déshumanisantes. C'est la presse qui doit aider le peuple à reconquérir sans cesse sa liberté et sa dignité en refusant les évidences qui ne font que célébrer ou renforcer sa servitude ».

De 2013 à 2023, je n'ai jamais ménagé ma vigilance et mon insolence, dans une constance et une cohérence rarement égalées en Haïti, certes au prix de nombreuses inimitiés et de nombreux blacklistages, pleinement assumés, pour rappeler aux directeurs de médias et aux universitaires haïtiens que l'opinion publique et l'intelligence collective d'un pays dépendent de l'intégrité, de la probité, de la compétence et de l'éthique de ses réseaux culturels, médiatiques et académiques. J'ai même écrit à certains pour proposer, aux uns des pistes de thématiques pour des émissions de relèvement de la conscience, aux autres des modules de formation qui auraient pu contribuer à former une nouvelle avant-garde ancrée dans l'anticipation par l'apprentissage contextuel, la modélisation de la critique et la structuration des données pour la prise de décision. Mais, étant des initiatives venues d'un modeste citoyen qui n'a pas de sponsors internationaux et de rayonnement anobli par le Blanc, ils ont craché sur ces modestes suggestions en les prenant comme des défiances envers leur autorité médiatique et académique. Pourtant, dans le petit nombre de choses qui permet de conduire un pays à bon port la maitrise de l'information et la modélisation des processus par la connaissance sont les actifs les plus stratégiques. Et en Haïti, ils sont très méconnus, très ignorés, voilà pourquoi 99% des universitaires haïtiens ne savent pas modéliser et ne peuvent pas contextualiser leur savoir théorique pour agir sur leur environnement. C'est du reste pourquoi aussi, ils restent fortement et collectivement dépendants de l'assistance internationale et des ONG qui ne font que leur proposer des recettes connues d'avance, sans aucun apprentissage, aucune redevabilité, aucune évaluation intelligente des projets qu'ils mettent en œuvre. D'ailleurs où sont les idées que les idées que les PetroChallengers se targuaient d'avoir le monopole, quand ils avaient apporté leur aura pour faire grincer l'opposition violente en se constituant opposition non violente. C'est un bel exemple de l'axiome de l'enfumage ou plus particulièrement de la stratégie de contre feu : deux faiblesses s'appuyant l'une sur l'autre se renforcent toujours et se structurent en invariance. C'est une règle de signes bien connue en algèbre : moins par moins égale plus. Donc ce que Monsieur Duval a découvert tardivement en 2023 a été modélisé bien avant et publié en 2018.



L'illustre professeur Samuel Pierre

C'est du reste pour provoquer les susceptibilités à fleur de peau de ces acteurs insignifiants, et combien friands d'imposture, que j'ai modélisé cette axiomatique de l'indigence pour décrire de manière systémique les médiocrités culturelles, médiatiques et académiques qui structurent notre errance collective en faisant ressortir les axiomes, les opérateurs et les invariants culturels en interactions. Car, derrière l'instabilité politique, les paradoxes culturels, les contradictions sociales, les déterminismes économiques, les contingences diplomatiques, la clochardisation du leadership politique, les postures professionnelles ambiguës, le désengagement des citoyens, l'adaptation collective à l'impuissance, la culture de l'infraction et de l'entre-soi, il y a une structure parfaitement modélisable par quelques variables qui peuvent objectiver l'enchevêtrement de notre pays dans cette indigence contextuelle.

Mais au moment où je me mettais en danger, où je prenais ces risques, le Nouvelliste encensait et félicitait ceux qui nous ont conduit dans cette impasse et que Monsieur Frantz Duval, dans son enfumage habituel, dénonce aujourd'hui si lucidement :

- Dans cet article (https://lenouvelliste.com/article/142643/bravo-messieurs-et-dames), c'était des bravos pour le PHTK.
- Ici, (https://lenouvelliste.com/article/90986/michel-martelly-lidole-des-jeunes-va-devenir-president-dhaiti), c'était pour célébrer l'idolâtrie que voue la jeunesse haïtienne à Martelly
- Là, (https://lenouvelliste.com/lenouvelliste/article/150485/Les-bananes-dHaiti-classees-Premium-disponibles-dans-les-supermarches-dAllemagne), c'était pour louer les talents managériaux de Jovenel comme entrepreneur visionnaire

Quand on a enfumé l'opinion publique d'un pays si longtemps, une certaine décence ou une certaine éthique eut commandé un devoir de silence, sinon de repentance. Mais, l'éthique est justement l'une des failles de note écosystème indigent. Pourtant, il y a quelques rares cas qu'on peut magnifier. De mémoire d'homme, j'ai connu en 2001 au Centre d'Études Secondaires, où j'enseignais les mathématiques en classe de première et de terminale, un professeur de physique qui a eu le courage et l'éthique de démissionner de son poste, car il avait pu enfin trouver un élève qui avait osé lui montrer les erreurs qu'il commettait dans la résolution des exercices. Loin de traiter cet élève comme un insolent ou arrogant, il avait au beau milieu de la classe assumé en disant : "Plus de vingt ans à enseigner la même erreur, c'est trop pour une vie". Empressons-nous de dire que cette leçon de dignité ne vaut que pour des vies qui ne sont pas dédiées à l'enfumage.

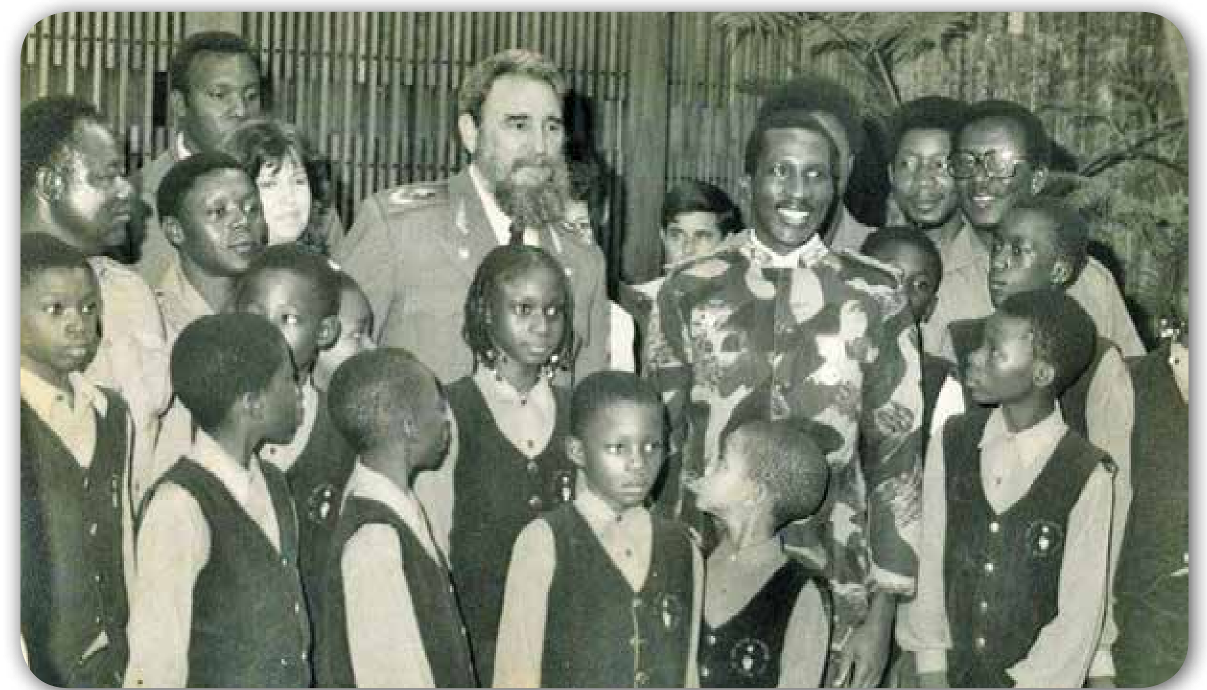
L'imposture académique

Venons-en à l'imposture académique à présent. Toujours, au cours de cette même semaine, un ami m'a envoyé le lien de l'émission Le Point de Télé Métropole, animé par le très connu journaliste Wendell Théodore, qui recevait la sommité académique qu'est le professeur Samuel Pierre du GRAHN. Le lien était accompagné d'un message dithyrambique : *« Samuel Pierre un haïtien engagé et une sommité intellectuelle mondiale fait une approche épistémologique de la situation sociopolitique et sécuritaire que nous traversons en Haïti. Prenez le temps de suivre cette entrevue accordée à Wendell Théodore, au journal Le Point »* Dans cette émission, l'illustre professeur Samuel Pierre déclare qu'*« Une société ne peut pas s'asseoir sur des opinions pour expliquer les phénomènes qui la traversent […] Le commun des mortels a le droit de se donner diverses explications pour se conforter, mais les élites doivent se référer à la science. Malheureusement, nous nous attardons sur l'anecdotique et laissons de côté, le factuel. Et, nos hypothèses ne passent pas le tamis scientifique ».*

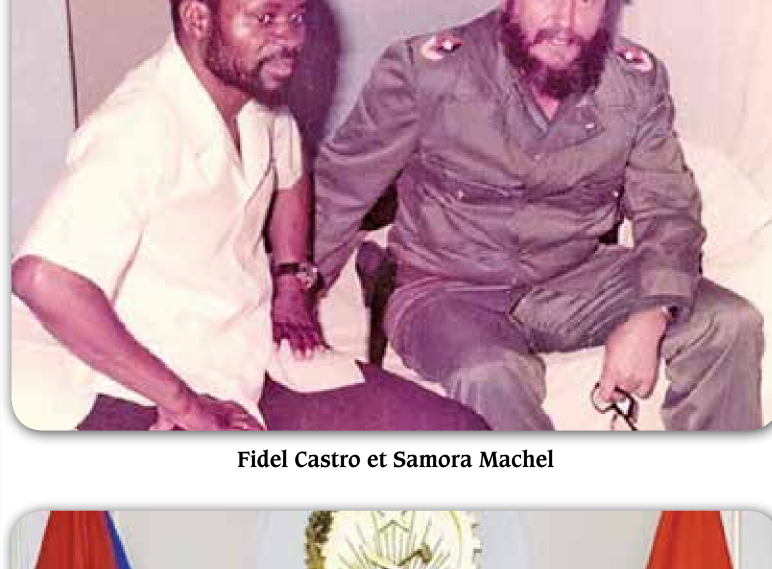
Comment ne pas être d'accord avec la justesse de cette réflexion ? D'ailleurs si on se réfère à mon premier article de 2004 : « *Des eaux*

suite à la page(16)

Cuba et l'Afrique, une solidarité attachante



Fidel Castro au Burkina Faso de Thomas Sankara



Fidel Castro et Samora Machel

Par Tanalís Padilla*

Le mois dernier, le président cubain, Miguel Díaz-Canel, a visité l'Angola, le Mozambique, la Namibie et l'Afrique du Sud. Dans ce dernier pays, il a participé au sommet du groupe BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) en tant que président de l'organisation des nations du G-77 et de la Chine que Cuba occupe. Le voyage était significatif à la fois en raison de la solidarité historique entre Cuba et l'Afrique et des possibilités de renforcer les relations entre les pays du Sud global.



Fidel Castro a soutenu l'indépendance de nombreux pays africains comme ici la Guinée-Bissau d'Amílcar Cabral

Dans un continent si assiégé - trafic de millions d'êtres humains comme esclaves, répartition des territoires par les Européens à la fin du XIXe siècle, intervention des États-Unis contre les mouvements de libération nationale, soutien à l'apartheid inhumain de l'Afrique du Sud et militarisation actuelle du territoire - les actions de Cuba en Afrique se distinguent par leur humanisme et leur solidarité.

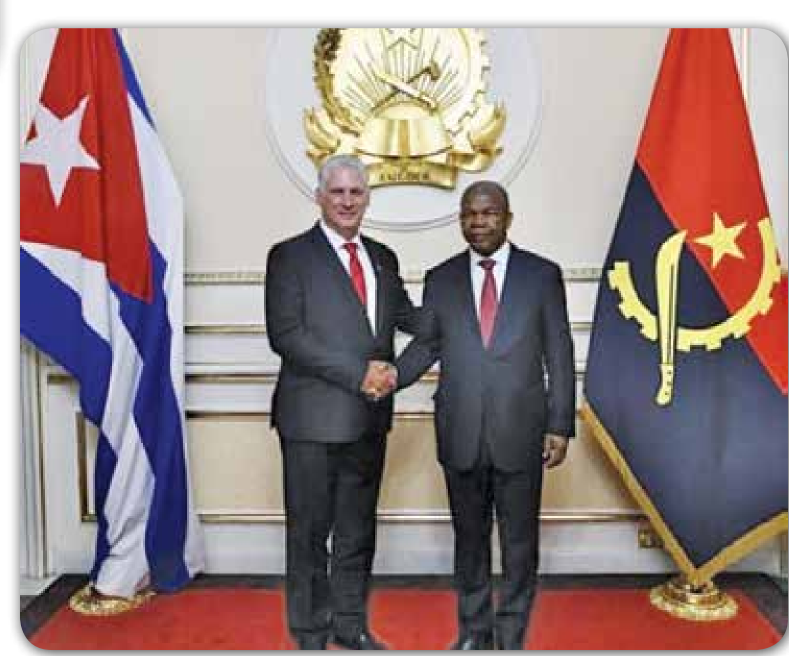
En 1961, alors que l'Algérie luttait pour son indépendance vis-à-vis de la France, Cuba, à peine libérée du néocolonialisme américain, a envoyé un soutien militaire aux forces de libération. Sur le bateau transportant des armes, 78 guérilleros algériens blessés et 20 enfants orphelins reviennent sur l'île pour y être soignés. En 1963, l'Algérie, désormais indépendante, dont la plupart des médecins étaient partis en France, reçoit 55 médecins cubains. En 1964, Cuba enverra une autre brigade pour aider à la mise en place du système de santé algérien. Ce que nous offrions était très peu, comme un mendiant qui offre son aide", a déclaré José Ramón Ventura, chef de la mission et plus tard ministre de la santé, "mais nous savions que l'Algérie avait besoin de cette aide plus que nous, et nous savions qu'elle la méritait".

Dans son livre Missions in Conflict, Piero Gleijeses, historien à l'université Johns Hopkins, dresse la liste des actions cubaines en Afrique. Outre l'Algérie, il détaille le travail de Cuba en faveur de l'Angola, de la Guinée-Bissau et du Mozambique, son engagement au Congo contre le régime corrompu imposé par les États-Unis et, surtout, les actions militaires indispensables en Angola pour repousser l'invasion de l'Afrique du Sud dans les années 1970 et 1980. Grâce à Cuba, les forces sud-africaines - soutenues par les États-Unis - ont échoué dans leur tentative de domination de l'Angola. Cet échec sera déterminant pour la chute de l'apartheid et l'indépendance de la Namibie, dominée jusqu'en 1990 par l'Afrique du Sud.

En 1991, libéré après 27 ans de prison, Nelson Mandela s'est rendu à Cuba, où il a déclaré : "Nous venons aujourd'hui reconnaître notre énorme dette envers le peuple cubain. Quel autre pays peut faire preuve d'un plus grand désintéressement que celui dont Cuba a fait preuve dans ses relations avec l'Afrique ? Combien de pays bénéficient du travail des soignants et des éducateurs cubains ? Combien sont actuellement en Afrique ? Où est le pays qui a demandé l'aide de Cuba et qui l'a refusée ? Combien de pays menacés par l'impérialisme et luttant pour leur liberté ont pu compter sur l'appui de Cuba ?

Entre 1975 et 1991, outre les 300 000 soldats cubains qui ont combattu en Angola, 50 000 Cubains ont travaillé dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la construction d'infrastructures. Dans l'interview de Gleijeses, une travailleuse de la santé en Guinée-Bissau raconte : "Les médecins cubains ont fait un miracle. Je leur serai éternellement reconnaissante. Ils n'ont pas seulement sauvé des vies, ils ont risqué la leur. Dans un continent où, comme l'a dit Mandela, "nous sommes habitués à être les victimes de pays qui veulent démembrer notre territoire ou subvertir notre souveraineté", Cuba est connu comme le seul pays qui est parti sans rien emporter d'autre que les cercueils de ses fils morts dans la lutte pour la libération de l'Afrique.

La solidarité de Cuba avec l'Afrique n'a pas cessé lorsque ses pays ont gagné leur indépendance. "La lutte n'est pas terminée", a déclaré un officiel du Botswana, "c'est maintenant une autre guerre". Outre les milliers d'Africains qui ont étudié gratuitement à Cuba, l'île a envoyé des médecins dans de nombreux pays et a contribué à la création d'écoles de médecine en Gambie et en Guinée équatoriale. Des professeurs cubains ont également participé à la formation du personnel de santé en Éthiopie, en Ouganda et en Afrique du Sud. Là où les professionnels cubains travaillent, la mortalité infantile a chuté de manière spectaculaire. Au Ghana, elle est passée de 59 à 7,8 pour mille, en Érythrée de 48 à 10,6 et en Guinée équatoriale de 131 à 35,5.



Le président cubain Miguel Díaz-Canel (à droite) rencontre son homologue angolais João Lourenço, le 21 août 2023

Pourquoi cette politique à l'égard de l'Afrique, s'interroge Gleijeses. Sa réponse : "Les dirigeants cubains étaient convaincus que leur pays avait une empathie particulière pour le tiers monde. Cuba était métissée, pauvre et menacée par un ennemi puissant. Culturellement, elle était latino-américaine et africaine [...] un hybride spécial : un pays socialiste avec des sensibilités du tiers-monde dans un monde qui, comme le disait Castro, était dominé par un conflit entre les privilégiés et les pauvres, une lutte de l'humanité contre l'impérialisme, et où les principales lignes de démarcation n'étaient pas entre les États socialistes et les États capitalistes, mais entre les pays développés et les pays sous-développés".

*Tanalís Padilla est professeure de recherche au Massachusetts Institute of Technology. Elle est auteure du livre Lecciones inesperadas de la revolución. Una historia de las normales rurales (La Cigarra, 2023).

La Jornada 05 septembre 2023
Traduction Bernard Tornare
7 Septembre 2023

Trois membres du Congrès américain entrent illégalement en Syrie et fraternisent avec des groupes terroristes



Les trois membres du Congrès américain entrés illégalement en Syrie

Par Vanessa Beeley

Des membres républicains du Congrès américain se mêlent à des groupes terroristes soutenus par les États-Unis et accusés de violations des droits de l'homme.

Le dimanche 27 août 2023, trois membres républicains du Congrès sont entrés en Syrie par le poste frontière de Bab Al Salameh, entre la Turquie et la Syrie. French Hill, Scott Fitzgerald et Ben Cline ont suivi les traces peu glorieuses du sénateur John McCain qui a rencontré des dirigeants de groupes terroristes en Syrie en 2013 et 2017.

Les trois « législateurs » auraient été escortés par les membres de deux groupes armés extrémistes qui contrôlent le point de passage de Bab Al Salameh – la brigade Hamzah et la brigade Suleiman Shah. Ces deux groupes ont récemment fait l'objet de sanctions américaines de la part de l'administration Biden pour des violations présumées des droits de l'homme, notamment des enlèvements de civils, des viols et des actes de torture.

La division Hamzah s'est formée en 2016 en tant que groupe d'opposition armé impliqué dans des enlèvements, des vols et des actes de torture. Un rapport de l'ONU de 2021 accuse la Division Hama de mauvais traitements et de tortures ayant directement causé la mort dans les localités de Hawar Killis, Rai et dans des sites de détention informels.

En outre :

…la division Hamza a été impliquée dans une répression brutale sous sa direction. Elle a notamment enlevé des femmes kurdes et infligé de graves sévices aux prisonniers, entraînant parfois la mort.

La brigade Suleiman Shah, une composante de l'Armée nationale syrienne et de l'opposition armée au gouvernement syrien, exercerait un contrôle important sur les civils dans la région d'Afrin.

La brigade a pris pour cible les résidents kurdes, dont beaucoup sont victimes de harcèlements, d'enlèvements et d'autres abus.

Le chef de la brigade Suleiman Shah, Mohammad Hussein al-Jasim (Abu Amsha), est accusé d'avoir ordonné à la milice d'enlever des résidents locaux, d'exiger une rançon et de confisquer leurs biens. Il aurait également violé la femme d'un membre de la brigade et l'aurait menacée de violences si elle ne gardait pas le silence.

Son frère cadet, Walid Hussein al-Jasim, a également été sanctionné jeudi. Il doit répondre de plusieurs chefs d'accusation liés à des agressions sexuelles contre des femmes.

French Hill a contribué à doubler la pression des sanctions sur le peuple syrien avec le projet de loi de septembre 2022 visant à « perturber et démanteler la production et le trafic de stupéfiants d'Assad » et la « loi de normalisation anti-Assad » de mai 2023.

La méchanceté de ces deux projets de loi est sans commune mesure. J'ai déjà parlé de l'implication de la BBC dans la justification de la loi Captagon – des affirmations non fondées selon lesquelles le président Assad a transformé la Syrie en un « Narco-État ». La loi anti-normalisation n'est rien d'autre que le reflet de l'impuissance des États-Unis face à leurs alliés, l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis, qui acceptent le retour du président Assad et de la Syrie dans le giron de la Ligue arabe : « La normalisation des relations avec la Syrie ne fera que légitimer les actes odieux de son régime. Je suis fier de me joindre au député Wilson pour présenter la loi anti-normalisation d'Assad, qui condamne la normalisation des relations avec Bachar el-Assad et impose des sanctions à ceux qui le soutiennent ».

Plus précisément, cette loi vise à :

Exiger une stratégie annuelle pendant cinq ans pour contrer la normalisation avec le régime d'Assad par les pays qui ont pris des mesures pour normaliser avec le régime d'Assad.

Interdire à tout ministère ou organisme du gouvernement fédéral de reconnaître ou de normaliser avec tout gouvernement syrien dirigé par Bachar el-Assad.

Exiger un examen immédiat des sanctions prévues par le Caesar Act pour toute subvention de 50 000 dollars ou plus accordée à la Syrie.

Demander un rapport sur l'aide des Nations Unies à la Syrie qui a bénéficié au régime d'Assad.

Élargir la loi César en comblant les lacunes du projet de loi initial qui rendaient son application difficile. Il étendrait également les sanctions de la loi César aux personnes impliquées dans le détournement et le vol de l'aide humanitaire destinée au peuple syrien et aux personnes impliquées dans le vol des biens du peuple syrien pour des raisons politiques ou à des fins d'enrichissement personnel.

Sanctionner les membres de l'Assemblée du peuple syrien et les membres de leur famille proche, ainsi que ceux qui leur apportent un soutien, de même que les hauts responsables du parti Baas arabe socialiste en Syrie.

Clarifier l'applicabilité des sanctions actuelles aux compagnies aériennes du régime syrien et aux transactions énergétiques – en envoyant un signal clair aux pays qui se normalisent avec Assad et qui envisagent d'autoriser les compagnies aériennes du régime syrien à atterrir dans leurs aéroports.

Déterminer si l'organisation caritative d'Asma al-Assad, le Syria Trust for Development, répond ou non aux critères d'application des sanctions prévues par la loi César.

Permettre au président et au membre le plus important de la commission des affaires étrangères de la Chambre des représentants de demander l'examen de tout nom pour des sanctions au titre de la loi César, que le président serait tenu d'examiner dans un délai de 30 jours.

Bien qu'ils aient fraternisé avec des groupes terroristes interdits et leurs auxiliaires du Casque blanc, également accusés de violations des droits de l'homme par les Syriens qui sont entrés en contact avec eux, les trois membres du Congrès ne sont ni interrogés ni poursuivis pour leur implication dans ces groupes.

Afrique Asie 08 septembre 2023

PAR CES MOTIFS

Sur les conclusions conformes du Ministère Public, le Tribunal maintient le défaut requis et octroyé à la barre contre la partie défenderesse; Admet le divorce de la dame Marie Daphney
Rivalia BONHEUR d'avec son époux le sieur Edens SAINGELUS; Prononce en conséquence la dissolution des liens matrimoniaux existant entre eux pour injures graves et publiques, aux torts exclusifs de l'époux, ce, conformément aux termes des articles 217 et suivants du code civil: Ordonne à l'officier de l'état civil de Thomazeau de transcrire sur les registres destinés à cet effet, le dispositif du présent jugement dont un extrait sera publié dans un quotidien s'éditant à la Capitale sous peine de dommages intérêts envers les tiers s'il y échet. Compense les dépens en raison de la qualité des parties: Commet l'huissier Janob MEDE de ce Tribunal pour la signification de ce présent jugement:
Ainsi jugé et prononcé par nous, Pluviose SILIEN, Juge en audience civile, ordinaire et publique du lundi vingt (20) Juin deux mille vingt-deux (2022). An 217 de l'indépendance, en présence de Me Roger SIMPLICE Substitut du Commissaire du Gouvernement de ce ressort, avec l'assistance de Me Daniel ADRIEN, Greffier du siège.
Il est ordonné...etc...
En foi de quoi.... etc…

AVIS DE DIVORCE

Il est important de porter à la connaissance du monde des Affaires et du Public en général que le Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince a rendu un Jugement de divorce par défaut en date du dix juin deux mille vingt-et-un, en faveur du sieur John ASTREL d'avec son épouse née Gesline LOUIS JEAN, pour injures graves et publiques, aux torts de l'épouse.

PAR CES MOTIFS

Le tribunal, après examen sur les conclusions du Ministère public maintient le défaut octroyé contre Roselaine Toussaint à l'audience précitée; pour le profit, déclare fondée ladite action; Admet en conséquence, le divorce de Jory François d'avec Roselaine Toussaint, pour incompatibilité de caractères, au tort de l'époux; prononce en conséquence la dissolution des liens matrimoniaux ayant existé entre lesdits époux; ordonne à l'officier de l'Etat Civil de la de commune de Saint Marc de transcrire sur les registres à ce destinées le dispositif du présent jugement dont un extrait sera inséré dans l'un des quotidiens s'éditant à la Capitale, sous peine de dommages envers les tiers, s'il échet, compense les dépens.
Ainsi jugé et prononcé par nous Me Gabnel François, Av. juge en audience civil ordinaire et publique en date du jeudi six Décembre deux mille dix huit en présence de Me Grand Pierre
Estimé Substitut Commissaire du gouvernement de ce ressort avec l'assistance du Greffier Pascale Toussaint.
IL EST ORDONNE... ETC....
EN FOI DE QUOI..... ETC
Charliernor Thompson
Officier d'Etat Civil

AVIS DE DIVORCE

Il est important de porter à la connaissance du monde des Affaires et du Public en général que le Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince a rendu un Jugement de divorce par défaut en date du treize janvier deux mille vingt-deux, en faveur du sieur Robenson DESIUS d'avec son épouse née Marie-Clive JEAN, pour injures graves et publiques, aux torts de l'épouse.
Me. Jocherbe JEAN-MARY Av.

PAR CES MOTIFS

Le Tribunal après examen, le Ministère Public entendu, maintient le défaut octroyé contre le défendeur à l'audience précitée, pour le profit déclare fondée ladite action. ADMET en conséquence le divorce de la dame GUY BONNET BRICE née FABIENNE HILAIRE d'avec son époux pour injures graves et publiques aux torts de l'époux. PRONONCE la dissolution des liens matrimoniaux existant entre les dits époux; ORDONNE à l'officier de l'Etat Civil de la Section Sud de Port-au-Prince, de transcrire sur les registres à ce destinés, le dispositif du présent jugement dont un extrait sera inséré dans l'un des quotidiens s'éditant à la capitale sous peine de dommages intérêts envers les tiers s'il y échet. Commet l'huissier EMMANUEL JEAN de ce siège pour la signification de ce jugement; Compense les dépens.
Ainsi jugé et prononcé par nous NELSON CILIUS, Juge en audience civile ordinaire et publique du jeudi six Juillet deux mille vingt trois, en présence de Me LUCNAS ETIENNE Substitut Commissaire du Gouvernement de ce ressort et avec l'assistance du sieur MOZART TASSY, greffier du siège.
Il est ordonné....etc.....
En foi de quoi.....etc...

AVIS

Dispositif d'un jugement rendu par le tribunal de Première Instance de Port-au-Prince en date du 22 juin deux mille vingt-trois en ses attributions civiles de divorce le jugement suivant, entre le sieur Wislet Saint-Fleur contre son épouse Marie Kettly Cadet. Le Tribunal, après examens sur les conclusions conformes du Ministère public, maintient le défaut octroyé contre la défenderesse à l'audience précitée, pour le profit, déclare fondée cette dite action, admet en conséquence le divorce du sieur Wislet Saint-Fleur contre son épouse Marie Kettly Cadet pour injures graves et publiques, prononce la dissolution des liens matrimoniaux ayant existé entre eux, ordonne à l'officier de l'Etat Civil de la section Sud de Port-au-Prince de transcrire sur les registres à ce destinés, le dispositif au présent Jugement dont un extrait sera inséré dans l'un des quotidien s'éditant à la Capitale.
Ainsi jugé et prononcé par nous Cilius Nelson, Juge, en présence de Me Lucknas Etienne Substitut Commissaire du Gouvernement, avec l'assistance du greffier Mozart Tassy.
Pour ordre de publication
Chenet Sanon, Avocat

PAR CES MOTIFS

Le tribunal après en avoir délibéré au vœu de la loi, le ministère public entendu maintient le défaut octroyé à l'audience du vingt et un juillet deux mille vingt-trois contre la dame née Marie Jimmy GUERRIER pour faute de comparaître suivant l'article 287 du code de procédure civile. Au fond, admet le divorce des époux Vladimir THERMITUS la femme née Marie Jimmy GUERRIER pour injures graves et publiques suivant l'article 217 du code civil, aux torts exclusifs de l'épouse; Prononce la dissolution des liens matrimoniaux existant entre eux. Ordonne à l'état civil de Port-au-Prince, section est de transcrire dans les registres à ce destinés, le dispositif du présent jugement dont un extrait sera publié dans un quotidien s'éditant à la capitale sous peine de dommages-intérêts envers les tiers si le cas y échet. Compense les dépens. Commet l'huissier Clerbrun FAURE de ce tribunal pour la signification de ce jugement.
Ainsi jugé et prononcé par nous, Marie Rosie Degand Nicolas, juge à l'audience ordinaire et publique du vendredi vingt et un juillet deux mille vingt-trois, An 220° de l'indépendance en présence de Mes Harry Jean Paul et Jean Claude Jean Antoine substituts commissaires du
Gouvernement de ce ressort et avec l'assistance de Marie Yolande Zétrenne CADET, Greffier
Il est ordonné ....ETC....
En foi de quoi... ETC......

PAR CES MOTIFS

Après l'examen, le Ministère public maintient le défaut octroyé contre la défenderesse à l'audience précipitée pour le profit déclare fondée la dite action. Admet en conséquence le divorce du sieur Robens Emile contre son épouse Stephanie Pierre Charles pour incompatibilités de caractères. Prononce la dissolution des liens matrimoniaux ayant existé entre lesdits époux. Ordonne l'officier de l'état civil de Desdunes de transcrire sur les registres à ce destinés le dispositif du présent jugement dont un extrait sera inséré dans l'un des quotidiens s'éditant à la Capitale sous peine de dommages intérêt envers le tiers s'il y échet; commet l'huissier Charlotin Saint Pierre pour la signification de ce jugement.
Ainsi jugé et prononcé par nous, Me Gabnel François juge en audience civile et publique, en die du deux mars deux mille vingt-trois en présence de Me Mardoché Merzilus Substitut commissaire du Gouvernement de ce ressort avec l'assistance du greffier Pascal Toussaint.

Une petite leçon d'histoire sur les véritables fondations des USA ou la genèse des miroirs déformants



La maison dans laquelle Jefferson est née, est dessinée au verso du billet de deux dollars : la maison de sa plantation esclavagiste de Monticello

Par Oleg NESTERENKO

L'histoire émouvante et touchante de la fondation des États-Unis d'Amérique qui a nourri des générations de patriotes américains et s'est exportée dans le monde entier en tant qu'exemple à suivre, n'est rien d'autre que la déformation la plus grossière et hypocrite des réalités, beaucoup moins colorées et, encore moins, adaptées pour servir d'inspiration.

Il y a tant à dire sur l'histoire des origines de ce formidable pays, mais sur cette page je me limiterai qu'à commenter le début du deuxième paragraphe de la déclaration d'indépendance des États-Unis du 4 juillet 1776, écrite par Thomas Jefferson, l'inspirateur de la démocratie américaine, le personnage d'une profonde humanité, l'une des figures les plus illustres et attachantes de la révolution américaine, l'homme de lumière et de progrès : « We hold these truths to be self-evident, that all men are created equal, that they are endowed by their Creator with certain unalienable Rights, that among these are Life, Liberty and the pursuit of Happiness » - « Nous tenons pour évidentes pour elles-mêmes les vérités suivantes : tous les hommes sont nés égaux; ils sont dotés par le Créateur de certains droits inaliénables; parmi ces droits se trouvent la vie, la liberté et la recherche du bonheur. »

Le petit bémol c'est que "l'histoire" américaine oublie d'ajouter le fait que Thomas Jefferson, personnage d'une profonde humanité, figure des lumières et du progrès, n'était personne d'autre qu'un ESCLAVAGISTE SANGUINAIRE.

L'air de rien, l'auteur des lignes de la déclaration de 1776 « tous les hommes sont nés égaux ; ils sont dotés par le Créateur de certains droits inaliénables ; parmi ces droits se trouvent la vie, la liberté et la recherche du bonheur », 8 ans après les avoir écrits - non pas 8 jours ou semaines, mais 8 ans après - avait toujours en sa possession… 200 esclaves.



Par conséquent, Thomas Jefferson devait être tout à fait certain que le meilleur endroit et la meilleure qualité pour les Noirs sur le chemin de *la liberté et de la recherche du bonheur* étaient sa plantation en Virginie et la qualité d'esclave.

Mais, les deux cents unités de sa propriété - de vrais ingrats - considéraient obstinément les magnifiques conditions de leur séjour dans les possessions de ce merveilleux personnage d'une profonde humanité si terribles qu'elles ne faisaient que s'enfuir. Chaque dixième de ses esclaves a pu s'échapper définitivement de l'enfer sur terre de Thomas Jefferson sans être attrapé et torturé avant de retourner au travail de la « *recherche du bonheur* ». Les autres n'ont pas eu cette chance.

Je vous laisse l'appréciation du degré de la dégénérescence morale de cet individu qui milite farouchement au Congrès des États-Unis d'Amérique en faveur de l'abolition de l'esclavage et, en même temps, « oublie » qu'il est lui-même un grand esclavagiste.

La réalité prosaïque est dans le fait qu'au moment de l'indépendance de la colonie américaine vis-à-vis de la Grande-Bretagne, il y avait environ 9 millions de personnes vivant aux États-Unis, dont les blancs n'étaient qu'une petite minorité par rapport à la population amérindienne et aux esclaves noirs.

La déclaration d'indépendance américaine non seulement ne concernait nullement les amérindiens ou les esclaves - ils n'étaient pas considérés comme appartenant à la race humaine - mais ne concernait pas non plus ni les femmes, ni même les hommes blancs d'origine sociale modeste.

Les véritables bénéficiaires ou, plus exactement, profiteurs d'indépendance des colonies américaines vis-à-vis de la couronne britannique n'ont été qu'environ 50.000 blancs riches de sexe masculin. Soit, moins de 1% de la population et qui a inventé toute cette histoire d'indépendance avec un objectif précis : faire croitre leur enrichissement personnel.

C'est à cette période qu'il faut attribuer les origines de « l'État profond » américain. Revenant à monsieur Thomas Jefferson, il faut, néanmoins, lui rendre son dû : c'était un homme de grand progrès, puisqu'il ne considérait plus les esclaves noirs comme des singes, mais juste comme des sous-hommes.

Il reconnaissait que les noirs sont quand même dotés d'une âme et qu'ils appartiennent au genre humain. C'est juste que leurs capacités dans les domaines scientifiques, leurs capacités cognitives à l'expression des sentiments et de la foi religieuse sont primitives et ne peuvent être comparées à celle des hommes blancs. A ce sujet, Jefferson a laissé ses écrits au profit de la postérité pour éclairer.

C'est bien ce merveilleux personnage qui est l'un des principaux héros du peuple américain, dont chaque représentant porte fièrement le portrait de ce dernier dans son portefeuille.

Et, pour évoquer des larmes émouvantes de fierté chez la postérité reconnaissante, la maison dans laquelle Jefferson est née, est dessinée au verso du billet de deux dollars : la maison de sa plantation esclavagiste de Monticello.

Postscriptum :

Sur cette page, j'ai juste commenté le début du deuxième paragraphe de la déclaration d'indépendance des États-Unis d'Amérique, sans me permettre le luxe de demander aux représentants du pouvoir américain à lire le début du tout premier paragraphe de la déclaration du point de vue des habitants de la Crimée et du Donbass qui ne souhaitent plus faire partie de l'Ukraine : «When in the Course of human events, it becomes necessary for one people to dissolve the political bands which have connected them with another, and to assume among the powers of the earth, the separate and equal station to which the Laws of Nature and of Nature's God entitle them …» - « Lorsque, dans le cours des événements humains, il devient nécessaire pour un peuple de dissoudre les liens politiques qui l'ont attaché à un autre et de prendre, parmi les puissances de la Terre, la place séparée et égale à laquelle les lois de la nature et du Dieu de la nature lui donnent droit … ».

L'arbre pourri à partir des racines. L'histoire, si elle est oubliée et déformée, conduit inévitablement à la suprématie du royaume des miroirs déformants.

Oleg NESTERENKO

Président du Centre de Commerce & d'Industrie Européen.

Spécialiste de la Russie, de la CEI et de l'Afrique subsaharienne,

Ancien directeur de l'Institut International de la Reconstruction Anthropologique,

Ancien directeur de l'MBA, professeur auprès des masters des Grandes Ecoles de Commerce de Paris.

AVIS

Le Tribunal, après en avoir délibéré conformément au vœu de la loi, statuant publiquement par défaut à charge d'appel et au nom de la République, se déclare compétent pour entendre l'affaire en déguerpissement des lieux de la dame Olive Saint-Fort produite par le sieur Anglade Poléus, déclare constant les faits de troubles possessoires reprochés par la citée. Maintient le défaut requis et octroyé à l'audience du jour par le requérant contre la citée, dit et déclare que la citée occupe abusivement la propriété du requérant sise sur l'habitation Radeux, Delmas 75, mesurant sept cent quatre-vingt-huit mètres carrés zéro sept Décimètres carrés ($788 m^2$ $07 dm^2$) à partir du plan procès-verbal d'arpentage dressé par l'arpenteur de la Direction Général des Impôts (DGI) consacrant la possession du sieur Anglade Poléus. En conséquence, ordonne le déguerpissement de la dame Olive Saint-Fort de la propriété du requérant. Accorde l'exécution provisoire et sans caution sur le chef du déguerpissement; condamne la citée à vingt-cinq mille gourdes (25000 gdes) de dommages-intérêts pour les préjudices par elle causés au requérant; le condamne enfin aux frais et dépens. Commet l'huissier Senital François dudit Tribunal pour la signification du présent jugement.

Donné de Nous, Magistrat Marjorie Vaidé PIERRE, en audience civile et publique du Jeudi 3 Août deux mille vingt-trois à dix heures du matin, An 220eme de l'indépendance avec l'assistance de la dame Shandarah F. AUDATE, Greffière en siège

Me. Gérard C.CHERY, Av

PAR CES MOTIFS

Le Tribunal, après examen sur les conclusions du Ministère public, maintient le défaut octroyé contre la défenderesse à l'audience précitée; pour le profit déclare fondée la dite action. Admet en conséquence le divorce du sieur MORANGE BEAUGE d'avec son épouse née MIRLENE THEODORE pour injures graves et publiques aux torts de l'épouse. Prononce la dissolution des liens matrimoniaux existant entre lesdits époux.

Ordonne à l'officier de l'Etat Civil de la Section Sud de Port-au-Prince de transcrire sur les registres à ce destinés le dispositif du présent jugement dont un extrait sera inséré dans l'un des quotidiens s'éditant à la Capitale sous peine de dommages intérêts envers les tiers s'il y échet. Commet l'huissier PHALENTE ALBERT GERALD de ce siège pour la signification de ce Jugement. Compense les dépens.

Ainsi jugé et prononcé par Nous, JEAN OSNER PETIT PAPA, Juge en audience civile, ordinaire et publique du vingt Juillet deux mille vingt deux, en présence de Me Paul Wesley, Substitut Commissaire du Gouvernement de ce ressort avec l'assistance du sieur Junior Sauvens THELEMAQUE Greffier du siège

Il est ordonné…etc…

En foi de quoi…etc….

Me. INGRID KARLINE WOOLLEY

OFFICIER D'ÉTAT CIVIL

PAR CES MOTIFS

Le tribunal après en avoir délibéré au vœu de la loi, le ministère public entendu maintient le défaut octroyé à l'audience du vingt-trois juin deux mille vingt-trois contre la dame née

Meedzar DAVID pour faute de comparaitre suivant l'article 287 du code de procédure civile. Au fond, admet le divorce des époux André COMPAS la femme née Meedzar DAVID pour injures graves et publique suivant l'article 217 du code civil, aux torts exclusifs de l'épouse. Prononce la dissolution des liens matrimoniaux existant entre eux. Ordonne à l'état civil de Port-au-Prince, section est de transcrire dans les registres à ce destinés, le dispositif du présent jugement dont un extrait sera publié dans un quotidien s'éditant à la capitale sous peine de doces-intérêts envers les tiers si le cas y échet. Compense les dépens. Commet l'huissier Clerbrun de ce tribunal pour la signification de ce jugement

Ainsi jugé et Prononcé par nous, Marie Rosie Dégrand NICOLAS, juge en audience civile, publique et ordinaire du vendredi trente Juin deux mille vingt-trois, en 219 de l'indépendance, en présence du Substitut Commissaire du Gouvernement, Me Jean Claude ANTOINE et Harry Jean Paul faisant office du Ministère publique et avec Marie Yolande Zetrenne CADET, Greffière du siège

Il est ordonné….etc….

En foi de quoi….etc….

PAR CES MOTIFS

Le tribunal après en avoir délibéré au vœu de la loi, le ministère public entendu maintient le défaut octroyé à l'audience du vingt-trois juin deux mille vingt-trois contre la dame née Farah

PIERRE pour faute de comparaitre suivant l'article 287 du code de procédure civile. Au fond, admet le divorce des époux Daniel PRINSTON la femme née Farah PIERRE pour injures graves et publiques suivant l'article 217 du code civil, aux torts exclusifs de l'épouse Prononce la dissolution des liens matrimoniaux existant entre eux. Ordonne à l'état civil de Port-au-Prince, section sud de transcrire dans les registres à ce destinés, le dispositif du présent jugement dont un extrait sera publié dans un quotidien s'éditant à la capitale sous peine de dommages-intérêts envers les tiers si le cas y échet. Compense les dépens. Commet l'huissier Clerbrun FAURE de ce tribunal pour la signification de ce jugement.

Ainsi jugé et prononcé par nous, Marie Rosie Dégand NICOLAS, Juge en audience civile publique et ordinaire du vendredi vingt-trois juin deux mille vingt-trois. An 220 de l'Indépendance, en présence du Substitut Commissaire du Gouvernement, Mes Jean Claude Jean Antoine et Harry Jean Paul faisant office du Ministère Public, et avec l'assistance du citoyen Homère RAYMOND

Greffier du siège

Il est ordonné…etc….

En foi de quoi….etc….

PAR CES MOTIFS

Le tribunal après en avoir délibéré au vœu de la loi, le ministère public entendu maintient le défaut octroyé à l'audience du vingt et un juillet deux mille vingt-trois contre le sieur Johnny KERSY pour faute de comparaître suivant l'article 287 du code de procédure civile. Au fond, admet le divorce des époux Johnny KERSY la femme née Marie Jose PIERRE pour injures graves et publiques suivant l'article 217 du code civil, aux torts exclusifs de l'époux. Prononce la dissolution des liens matrimoniaux existant entre eux. Ordonne à l'officier de l'état civil de Port-au-Prince, section Sud de transcrire dans les registres à ce destinés, le dispositif du présent jugement dont un extrait sera inséré dans l'un des quotidiens de la capitale sous peine de dommages-intérêts envers les tiers si le cas y échet. Compense les dépens. Commet l'huissier Clerbrun FAURE de ce tribunal pour la signification de ce jugement.

Ainsi jugé et prononcé par nous, Marie Rosie Dégand NICOLAS, Juge en audience civile publique et ordinaire du vendredi vingt et un juillet deux mille vingt-trois, An 220° de l'Indépendance, en présence du Substitut Commissaire du Gouvernement, Mes Jean Claude Jean Antoine et Harry Jean Paul faisant office du Ministère Public, et avec l'assistance de Marie Yolande Zetrenne CADET Greffière du siège.

Il est ordonné…etc…..

En foi de quoi….etc….

PAR CES MOTIFS

Le Tribunal, après examen et sur les conclusions du Ministère Public, maintient le défaut octroyé contre le défendeur à l'audience précitée, pour le profit, déclare fondée ladite action; admet en conséquence le divorce de la dame ROSEBRINE VALBRUN d'avec son époux JEAN-ROUSNER DESROSIERS pour injures graves et publiques aux torts de l'époux; prononce en conséquence la dissolution des liens matrimoniaux existant lesdits époux; ordonne à l'Officier de l'Etat Civil de l'Arcahaie de transcrire dans les registres à ce destinés, le dispositif du présent jugement dont un extrait sera inséré dans l'un des quotidiens s'éditant à la capitale sous peine de dommages intérêts envers les tiers s'il y échet, compense les dépens; commet l'huissier CANAL GABRIEL de ce siège pour la signification dudit jugement.

Ainsi jugé et prononcé par nous, NELSON CILIUS, Juge en audience civile et publique en date du jeudi six Janvier deux mille vingt-deux, en présence de Me. JEAN ROLEX MEROVE, Substitut-Commissaire du Gouvernement de ce ressort avec l'assistance du Greffier MOZART TASSY.

Il est ordonné….. etc….

En foi de quoi…. etc….

Me. Jean Ismaël DESCA

Officier d'Etat Civil de l'Arcahaie

PAR CES MOTIFS

Le Tribunal, après examen, le Ministère Public entendu, maintient le défaut octroyé contre la défenderesse à l'audience précitée, pour le profit déclare fondée ladite action. Admet en conséquence le divorce du sieur Donald LUBIN d'avec son épouse Edeline LAGUERRE pour injures graves et publiques au tort de l'épouse; prononce la dissolution des liens matrimoniaux existants entre lesdits époux; ordonne à l'officier de l'Etat Civile de la Section Nord de Jacmel, Cérès MICHEL, de transcrire sur les registres à ce destinés le dispositif du présent jugement dont un extrait sera inséré dans l'un des quotidiens s'éditant dans la capitale sous peine de dommage- intérêts s'il y échet; Compense les dépens; vu la qualité des parties, commet l'huissier Antonio CANGÉ de ce siège pour la signification de ce dit jugement.

Ainsi jugé et prononcé par nous Auméreau LAINÉ, Doyen ai du Tribunal de Première Instance de Jacmel en audience publique du jeudi vingt Juillet deux mille vingt-trois en présence de Me Agella BIENBENIL, Substitut commissaire du Gouvernement de ce ressort et avec l'assistance de la greffière Bélège Charles FONTUS, de ce siège

Il est ordonné……etc…

En foi de quoi….etc….

Me Auméreau LAINÉ Juge

Me Bélège Charles FONTUS Greffière

PAR CES MOTIFS

Le Tribunal, après en avoir délibéré conformément à la loi, statuant publiquement et par défaut, sur les conclusions du ministère public, MAINTIENT en la forme le défaut octroyé au profit de Monsieur John Kerby JOSEPH; PRONONCE la dissolution des liens matrimoniaux ayant existé entre les époux John Kerby JOSEPH, et la femme née Gulande DERIVIÈRE; RENVOIE les parties par devant l'officier de l'État Civil de la Section Sud de Port-au-Prince pour les suites de droit, ORDONNE que le dispositif du présent jugement dont un extrait sera inséré dans l'un des quotidiens s'éditant à la Capitale, COMPENSE les frais et dépens de l'instance, COMMET l'huissier Johnny JEAN, immatriculé au greffe du Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince, pour la signification dudit jugement.

Ainsi jugé et prononcé par nous MARTHEL JEAN CLAUDE, Juge au tribunal de première instance de Port-au-Prince en audience ordinaire, publique et civile du mercredi vingt-et-un (21) juin deux mille vingt-trois (2023) en présence de Albert DARELUS, Substitut Commissaire du gouvernement, représentant du ministère public avec l'assistance de Junior Sauvens THELEMAQUE, greffier du siège.

Il est ordonné …ETC..

En foi de quoi … ETC….

Me. Grevy PAULEMONT, Av.

PAR CES MOTIFS

Le Tribunal, après en avoir délibéré conformément à la loi, statuant publiquement et par défaut, sur les conclusions du ministère public, MAINTIENT en la forme le défaut octroyé au profit de Madame Patrick ISIDOR, la femme née Falande Kathiana PIERRE, PRONONCE la dissolution des liens matrimoniaux ayant existé entre les époux Madame Patrick ISIDOR, la femme née Falande Kathiana PIERRE aux torts de l'époux, RENVOI les parties par devant l'officier de l'état civil de la Section Sud de Port-au-Prince pour les suites de droit, ORDONNE la publication du présent jugement dans l'un des quotidiens s'éditant à la Capitale, COMPENSE les frais et dépens de l'instance, COMMET l'huissier Johnny JEAN immatriculé au greffe du tribunal de première instance de Port-au-Prince, pour la signification dudit jugement.

AINSI JUGE ET PRONONCE PAR NOUS, MARTHEL JEAN CLAUDE, Juge au tribunal de première instance de Port-au-Prince en audience ordinaire, publique et civile du mercredi vingt-et-un (21) juin deux mille vingt-trois (2023) en présence de Albert DARELUS, Substitut du commissaire du gouvernement, représentant du ministère public avec l'assistance de Sauvens Junior THELEMAQUE, greffier du siège.

Il est ordonné…etc….

En foi de quoi….etc…

Me. Grevy PAULEMONT, Av.

PAR CES MOTIFS

Le tribunal après en avoir délibéré au vœu de la loi, le ministère public entendu maintient le défaut octroyé à l'audience du vingt-trois juin deux mille vingt-trois contre la dame née Guiléne Torchon pour faute de comparaître suivant l'article 287 du code de procédure civile. Au fond, admet le divorce des époux Claude Jacques DIVERS la femme née Guiléne TORCHON pour injures graves et publiques suivant l'article 217 du code civil, aux torts exclusifs de l'épouse. Prononce la dissolution des liens matrimoniaux existant entre eux. Ordonne à l'état civil de Port-au-Prince, Section Est de transcrire dans les registres à ce destinés, le dispositif du présent jugement dont un extrait sera publié dans un quotidien s'éditant à la Capitale sous peine de dommages intérêts envers les tiers si le cas y échet. Compense les dépens. Commet l'huissier Clerbrun FAURE de ce Tribunal pour la signification de ce jugement

Ainsi jugé et Prononcé par nous, Marie Rosie Dégrand NICOLAS, Juge en audience civile publique et ordinaire du vendredi trente Juin deux mille vingt trois, An 219ème de l'indépendance. En présence du Substitut Commissaire du Gouvernement, Mes Jean Claude Jean Antoine et Harry Jean Paul faisant office du Ministère public, et avec l'assistance de Marie Yolande Zetrenne CADET, Greffière du siège

Il est ordonné….etc…

En foi de quoi….etc…

PAR CES MOTIFS

Après l'examen le Ministère Public, maintient le défaut octroyé contre la défenderesse à l'audience précitée pour le profit déclare fondée ladite action. Admet en conséquence le divorce du sieur Catherin Roberto PIERRE contre son épouse, Rolanda JEAN pour injures graves et publiques: Prononce la dissolution des liens matrimoniaux ayant existé entre lesdits époux : Ordonne à l'officier de l'Etat Civil de Cavaillon de transcrire sur les registres à ce destinés le dispositif du présent jugement dont un extrait sera inséré dans l'un des quotidiens s'éditant à la capitale sous peines de dommages intérêts envers les tiers s'il y échet; commet l'huissier Murat Pierre pour la signification de ce jugement.

Ainsi jugé et prononcé par nous Me Michel GLAUDE Av. juge en audience civile, ordinaire et publique en date de vingt décembre deux mille dix-sept, en présence de Me Vanna Mané av.

Substitut commissaire du Gouvernement de ce ressort avec l'assistance du greffier Jean Claude

Novembre.

PAR CES MOTIFS

Le Tribunal après en avoir délibéré conformément, et au voeu de la loi, statuant publiquement par défaut au nom de la République et à charge d'appel, accueille l'action de la dame Elmina François contre les cités Enorck Hyppolite Charles Charléus dit Yonel Charles, pour être Juste et fondée et constante; maintient le défaut requis et octroyé à l'audience du mardi treize (13) Décembre 2022 contre les cités Enorck Hyppolite Charles Charléus dit Yonel Charles, pour faute de comparaitre conformément à l'article 49 du CPC; reconnaît que les cités ont pénétré et ont troublé la possession de la requérante; Ordonne aux cités Enorck Charles Charléus dit Yonel Charles de cesser le trouble et de ne plus mettre leurs pieds sur la propriété de la requérante, la dame Elmina François, située à Carrefour Section Communale Platon Dufraynay. Habitant Cas Diable, sous peine d'être contraint; Condamne solidairement les cités à vingt cinq mille (25000) gourdes à titre de dommages intérêts et les condamne aux frais et dépens de la procédure; Accorde l'exécution provisoire sans caution de cette décision; Commet l'huissier du siège Chrisostome Siméon du Tribunal de paix de Carrefour pour la signification de cette sentence

Ainsi jugé et prononcé par nous, Me Michel Forgeas, en l'audience civile et publique du 27 Décembre 2022 en 218ème de l'indépendance avec l'assistance du Greffier, Me Frantz Bazelais

Il est ordonné….etc….

En foi de quoi….etc….

PAR CES MOTIFS

Après en avoir délibéré au vœu de la loi, contradictoirement et sur les conclusions conformes du Ministère Public, le Tribunal se déclare compétent pour accueillir l'action de la dame Dania DUVERSIN, Admet, au fond, sa demande en divorce d'avec son époux le sieur Wisly ANDRIS, Prononce en conséquence la dissolution des liens matrimoniaux existant entre eux pour injures graves et publiques aux torts réciproques, ce, conformément aux termes des articles 197, 217, 223, 224, 225, 226, 227, 229 et suivants du code civil: articles 1.2 et 3 de la loi du 06 juin 1968 et l'article 13 du décret du 08 octobre 1987, Ordonne à l'officier de l'état civil de Thomazeau de transcrire sur les registres destinés à cet effet, le dispositif du présent jugement; Ordonne aussi à la dame Dania DUVERSIN ANDRIS, la femme née Dania DUVERSIN de reprendre son nom de jeune fille Compense les dépens.

Ainsi jugé et prononcé par nous Magistrat Pluviose SILIEN, Juge en audience civile, ordinaire et publique en matière de divorce lundi dix-huit Avril deux mille vingt-deux (2022), An 218ème de l'Indépendance, en présence du Magistrat Roger SIMPLICE. Substitut Commissaire du Gouvernement de ce ressort, avec l'assistance de Daniel ADRIEN. Greffier du siège.

Il est ordonné…etc….

En foi de quoi….tc……

Suite de la page (12)

qui nous inondent au hasard qui nous sonde », quand je dénonce l'inculture des données des élites managériales, académiques, économiques et politiques haïtiennes, je ne fais que rappeler que les données structurées et contextualisées sont la base de toute connaissance pour la prise de décision. Mais on admet volontiers, dans un pays où l'on regarde d'abord le titre et le rayonnement académique, l'idée émise par une sommité a plus de force que celle d'un quidam insolent. Ainsi, quoiqu'en parfait accord avec le point de vue du professeur Pierre, mais je n'ai pas compris pourquoi l'opinion publique haïtienne, a cru que le Professeur Pierre venait de faire la déclaration d'une invention qui va révolutionner Haïti.

Avec tout le respect qu'on doit accorder au professeur Samuel Pierre et au GRAHN, l'enthousiasme pour son entrevue n'est pas moins caractéristique de l'impensé agissant qui empêche à Haiti de faire le pari de l'intelligence éthique et du progrès. D'abord, précisons que l'émission, à travers laquelle le professeur Pierre s'est exprimé est animée par un journaliste qui, si les informations qui ont été ébruitées dans la presse sont exactes, a une fille qui a été nommée à 18 ou 19 ans consul dans une des ambassades d'Haïti à l'étranger par le pouvoir PHTK version 1. Quand un directeur d'opinion qui anime des débats politiques qui orientent l'opinion publique bénéficie des faveurs du pouvoir, il y a conflit d'intérêt flagrant. L'éthique eut voulu que Monsieur Wendell Théodore cesse toute activité journalistique. Donc, il y a un déficit de crédibilité du média qui sans altérer les propos du professeur Pierre n'est pas moins problématique, puisque l'enlisement du pays dans cette impasse n'est pas seulement dû a un déficit de science, mais surtout d'éthique. Ce qui rend incomplète la pensée du professeur Pierre, car science sans conscience (éthique) n'est que ruine de l'âme. D'ailleurs de nombreuses sommités académiques, qui sont sans doute de prestigieux collègues du professeur Pierre, ont prêté leur aura au pouvoir qui a conduit dans ces abysses putrides. C'est donc pas tout à fait vrai que le problème du pays soit seulement un problème de déficience scientifique.

Toujours dans cette problématique sur l'éthique, comment oublier que l'honorable Samuel Pierre, en 2018, alors que toute la population haïtienne, vent debout, luttait pour renverser l'indigence du PHTK, à travers la mobilisation populaire contre la dilapidation des fonds de PetroCaribe, le GRAHN de Samuel Pierre avait mis sa caution dans la balance pour soutenir le PHTK en invitant Jovenel Moise, comme si c'était un innovateur technologique, à venir présenter sa vision des technologies à l'université de Montréal. Ce qui était un pied de nez et une insulte au courage et à la dignité du peuple haïtien. S'il est vrai que, sans doute gêné par le tapage qui a été fait autour de cette question par quelques insolents comme moi, le GRAHN avait au dernier moment annulé la conférence, il ne reste pas moins que c'est un manque d'engagement certain du GRAHN pour un pays qui ne soit pas un repère de bandits et de corrompus, fussent-ils doctorés.

À cela, on doit ajouter aussi qu'un illustre infectiologue, membre du GRAHN, cet éminent universitaire qu'est le Dr William Pape a reçu une promotion au conseil scientifique de l'ONU, alors que lui aussi, avait apporté sa caution pour soutenir le PHTK en présidant la commission présidentielle sur le coronavirus. Mais, l'imposture scientifique est surtout dans le fait que le Dr Pape, du GRAHN de Samuel Pierre, avait présenté un modèle de données qui prédisait des dizaines de milliers de morts en Haiti par le coronavirus. Fort de cette frayeur, il invitait la population à surseoir sur sa lutte pour se préparer avec le gouvernement à affronter cette pandémie. Car disait-il, le président n'était pas tout à fait responsable des malheurs du pays. Or, la prédiction s'est révélée fausse et mensongère. Je dis mensongère, car comme tout scientifique, pourvu d'éthique, si c'était une erreur de données, il aurait dû revenir sur le modèle et expliquer ce qui a failli. Mais loin de reconnaître que son modèle de données était incohérent, il a juste dit que c'est Dieu qui a épargné Haïti. Et quelque temps plus tard, alors qu'Haïti n'avait toujours pas reçu un seul vaccin, il a été récompensé et promu au conseil scientifique de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Ce que l'honorable professeur Samuel Pierre a pris comme une marque de prestige pour le GRAHN.

Bizarrement, comme l'opinion publique haïtienne est aussi peu exigeante sur l'éthique que ses médias et ses réseaux académiques, personne n'a cherché à relier ces faits pour mieux juger de la pertinence et de la cohérence de la posture scientifique du professeur Samuel Pierre. Or, il est longtemps établi qu'un peuple sans mémoire, n'a pas d'intelligence, et c'est pourquoi il est condamné à revivre ses errances. Empressons-nous de dire que le drame n'est pas tant que ces gens se soient trompés, mais qu'ils passent sous silence leurs errances, sans se repentir, sans s'excuser et se présentent comme des sauveurs est inquiétant et troublant. Du reste, c'est pour se prémunir contre la culture de l'errance, que la vraie science, celle qui est guidée par le flambeau éthique, nous dit qu'il faut apprendre à "revenir sur son passé d'erreurs pour découvrir la vérité scientifique en un repentir intellectuel ». La vraie épistémologie postule que pour connaître, il faut de la disponibilité pour détruire ce qui dans l'esprit, dans la conscience, fait obstacle à la spiritualisation du savoir. Et si l'on regarde bien tous les faits évoqués ci-dessus, ce n'est pas tant de savoir qu'il manque (uniquement) à Haïti, mais d'un savoir spiritualisé et régénéré par l'éthique. Et forcément, avec les mêmes postures fourbes, malicieuses et dédaigneuses de l'éthique, avec des profils académiques et scientifiques à tous les coins de rue, même sans gangs armés qui terrorisent la population, Haïti ne sortirait pas de l'auberge indigente.

Or, pour reprendre le mot d'Albert Einstein : « aucun problème ne peut être résolu avec le même niveau de conscience qui l'a engendré ». Donc, ce n'est pas seulement de paradigme qu'il faut changer, comme soudainement on semble le découvrir aujourd'hui, c'est aussi et surtout d'humanité, d'intégrité, de dignité et de vérité dont Haïti a urgemment besoin pour qu'elle apprenne à écouter les signaux faibles qui dérangent les conforts académiques, économiques, politiques et médiatiques. Et pour reprendre ce que j'avais dit aux PetroChallengers en 2019 : *« Ce n'est pas l'obscurité qui annonce la nuit, mais le premier vol du hibou et le premier cri de la chouette qui surviennent furtivement au-delà du crépuscule. […] sans intelligence et sans vigilance, certains ratent toujours les signes avant-coureurs des catastrophes. Et le temps d'en prendre conscience, noire, immonde et ténébreuse, l'horreur est là avec son cortège d'expropriés, de sacrifiés, de fusillés et d'exilés. Il y a lieu de comprendre qu'une bonne part de la médiocrité haïtienne est cristallisée dans un aveuglément certain. C'est lui qui empêche de s'inscrire dans l'anticipation, de prendre les risques pour décoder les signaux de l'indigence. Car de nombreux signaux annonçaient la résurgence de l'indigence »*.

Le défi de l'innovation pour Haiti ne se pose pas seulement en termes de paradigmes, mais davantage en termes de nouveaux savoirs et de nouvelles avant-gardes éthiques et conscientisées. Pour donner force à cette idée, je termine avec ce mot de Berthold Brecht : « *Dans toute idée, il faut chercher à qui elle va et de qui elle vient ; alors seulement on comprend son efficacité* ».

Erno Renoncourt,
11/09/2023

Suite de la page (5)

les allégations d'un massacre à La Scierie (Saint Marc).

La délégation de la HAP a interviewé plusieurs prisonniers politiques à qui Gilles a rendu visite en prison sous prétexte de « défendre leurs droits humains ».

Les délégués de la HAP ont interrogé Roland Dauphin, un douanier que Gilles a recherché au commissariat de Delmas 33, en lui proposant un marché d'information.

Selon son témoignage dans le rapport de la HAP, Gilles « l'a exhorté à impliquer le Premier ministre [Yvon Neptune] et le ministre de l'Intérieur [Jocelerme Privert] dans un prétendu massacre d'opposants d'Aristide à Saint-Marc, en lui promettant de l'argent et un refuge aux États-Unis. Lorsqu'il a hésité, Dauphin a rapporté que Gilles avait passé un appel téléphonique pour montrer qu'elle avait le pouvoir de conclure l'accord. Selon Dauphin, Gilles a parlé anglais lors de l'appel téléphonique et a identifié l'autre partie comme étant un responsable de l'ambassade américaine. Dauphin n'avait rien à dire et Gilles a laissé sa carte de visite au cas où il « changerait d'avis ».

Le député Amanus Mayette a également été interviewé par les délégués de la HAP. Il leur a dit que « Gilles lui a proposé un pot-de-vin similaire. Selon Mayette, elle s'est engagée à obtenir sa libération, à condition qu'il « donne des noms ».

Gilles est également accusé de collaboration avec les dirigeants de la PNH complices du coup d'État.

Rospide Pétion, qui dirigeait la sécurité de l'aéroport avant le coup d'État, a déclaré dans son témoignage devant la délégation de la HAP qu'il avait été arrêté et interrogé par le chef de facto de la PNH, Léon Charles. Pétion affirme que Charles l'a menacé de prison et qu'il a été emmené dans une autre pièce où on lui a demandé de parler avec un représentant du NCHR-Haïti. Gilles apparaît et réitère les accusations. Pétion a déclaré que Gilles avait ensuite repris l'interrogatoire en disant : « nous savons que vous avez détruit la tour de radio » (en référence à une tour de radiodiffusion qui avait été sabotée).



L'ancien député de Fanmi Lavalas, Amanus Mayette, emprisonné sans procès de 2004 à 2006, affirme que Gilles lui a offert un pot-de-vin s'il témoignait contre d'autres dirigeants de Fanmi Lavalas après le coup d'État de 2004.

Le rôle de Gilles en tant qu'interrogateur qui a tenté d'obtenir de faux témoignages pour incriminer les dirigeants Lavalas pour des crimes qu'ils n'ont pas commis offre une perspective différente sur sa récompense de 2012 décernée par l'ambassade des États-Unis pour son prétendu « engagement inébranlable envers les idéaux de la révolution haïtienne et de la démocratie ». République."

Selon un rapport du COHA, « d'innombrables individus, dont beaucoup dont le seul crime était une affiliation vague au parti Fanmi Lavalas d'Aristide, ont été arrêtés par le gouvernement intérimaire sur la base de fausses accusations portées par le NCHR-Haïti ».

Gilles a participé au processus de persécution de Lavalas, accusant ses dirigeants de « génocides » fabriqués et terrorisant la majorité pauvre d'Haïti qui voulait le retour de la démocratie. Elle n'est pas partie lorsque le NCHR-Haïti a demandé et reçu avec enthousiasme un financement des gouvernements qui ont orchestré le coup d'État de 2004. Comme le souligne Brian Concannon, le NCHR-Haïti était « soutenu par l'USAID et par d'autres gouvernements riches [le Canada et la France], et a été systématiquement biaisé dans ses reportages sur les droits de l'homme, en termes de sur-diffusion des accusations contre les membres de Lavalas et de sous-déclaration ou d'ignorance d'accusations de persécution des membres de Lavalas.

Gilles n'a pas non plus démissionné lorsque le RNDDH a commencé à recevoir un financement annuel du National Endowment for Democracy (NED), qui, selon Allan Weinstein, co-fondateur du NED, fait « une grande partie de ce qui… a été fait en secret par la CIA il y a 25 ans ». Bien qu'elle ait travaillé comme reporter pour le bulletin anti-impérialiste Haïti-Info lors du coup d'État de 1991-1994, lors du coup d'État de 2004-2006, Gilles a obtenu de faux témoignages pour accuser les dirigeants de Fanmi Lavalas de crimes que le RNDDH avait fabriqués et joué dans la destruction de la démocratie haïtienne, alors que la souveraineté du pays était violée par les gouvernements impérialistes.

A Suivre

Séisme au Maroc : 2 901 morts et 5 530 blessés



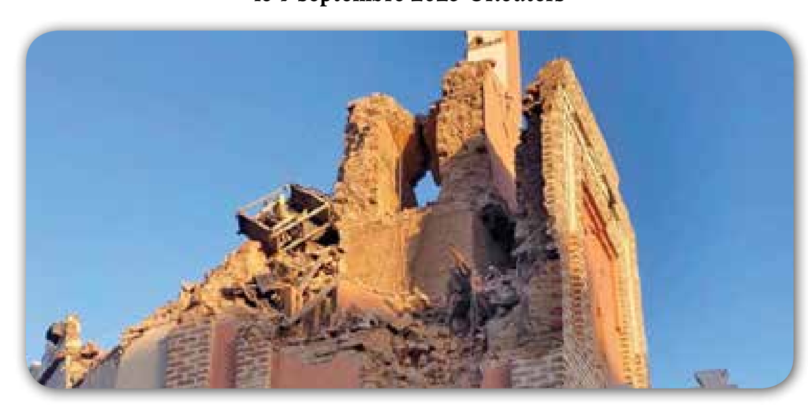
Un puissant séisme de magnitude 7 a frappé vendredi 8 septembre 2023 le Maroc et provoqué de nombreux dégâts. ©AFP



Des secouristes recherchent des survivants dans une maison effondrée à Moulay Brahim, dans la province d'Al Haouz, le 9 septembre 2023. ©AFP



Les dégâts provoqués par un tremblement de terre à Marrakech, au Maroc, le 9 septembre 2023 ©Reuters



La vieille ville de Marrakech a particulièrement souffert du séisme qui a frappé le Maroc dans la nuit du 8 au 9 septembre 2023. ©Reuters

En effet, selon le dernier bilan publié par le gouvernement marocain, au moins 2 901 personnes ont été tuées dans le puissant tremblement de terre qui a dévasté le Maroc dans la nuit de vendredi à samedi, provoquant d'importants dégâts et la panique à Marrakech et dans plusieurs autres villes. Au moins 5530 personnes ont été blessées. Parmi les blessées, beaucoup sont dans un état grave, a indiqué le ministère de l'Intérieur, précisant que le séisme avait causé l'effondrement de plusieurs bâtiments, notamment dans les provinces et communes d'al-Haouz, Taroudant, Chichaoua, Ouarzazate et Marrakech.

La secousse tellurique de magnitude 7 a été enregistrée à 23H11 heure locale (22h11 GMT), le vendredi 8 septembre, selon l'Institut de géophysique américain (USGS). Le Centre marocain pour la recherche scientifique et technique (CNRST) a précisé de son côté que l'épicentre du séisme se situait dans la province d'Al-Haouz, dans une zone reculée des montagnes du Haut Atlas à 71 kilomètres au sud-ouest de Marrakech et à une profondeur de 18,5 kilomètres.

Le séisme a été suivi par des centaines de répliques, dont la plus forte a atteint environ 6 de magnitude, a annoncé l'un des hauts responsables de l'Institut national de géophysique au Maroc. Sur les réseaux sociaux, les forces armées marocaines appellent les citoyens à la prudence et leur conseillent de se diriger vers des endroits sûrs, pour se protéger d'éventuelles nouvelles répliques.

Le séisme a tué des personnes dans les provinces et les municipalités d'Al-Haouz, de Marrakech, d'Ouarzazate, d'Azilal, de Chichaoua et de Taroudant, a indiqué le ministère marocain de l'Intérieur dans un communiqué. L'Organisation mondiale de la santé a estimé que 300 000 personnes étaient touchées par le violent séisme qui a frappé le Maroc, vendredi soir.

D'après les médias marocains, il s'agit du plus puissant séisme à frapper le royaume à ce jour. Outre Marrakech, la secousse a été ressentie à Rabat, Casablanca, Agadir et Essaouira, semant la panique parmi la population. De nombreuses personnes sont sorties dans les rues de ces villes, craignant l'effondrement de leurs habitations, selon des images diffusées sur les réseaux sociaux.

Le ministère marocain a noté que les autorités ont « *mobilisé toutes les ressources nécessaires pour intervenir et aider les zones touchées* ». Notons que l'armée marocaine a déployé de son côté d'importants moyens ainsi que des équipes de recherche, de sauvetage, et un hôpital de campagne dans la région d'Al-Haouz, a rapporté l'agence officielle MAP.

L'annonce du séisme meurtrier au Maroc a suscité d'innombrables réactions de solidarité vis-à-vis des sinistrés, dont celle de l'Iran.

Le porte-parole du ministère iranien des Affaires étrangères, Nasser Kanaani a adressé ses plus sincères condoléances au peuple et au gouvernement marocains suite au tremblement de terre qui a frappé le pays. Exprimant sa solidarité avec les familles des victimes, Kanaani a souhaité un prompt rétablissement aux personnes blessées dans ce séisme.

« J'étais dans mon lit quand tout s'est mis à trembler. J'ai cru que mon lit allait s'envoler. Je suis sorti dans la rue à moitié nu et je suis allé tout de suite voir mes riads. C'était le chaos total, une vraie catastrophe, la folie », raconte à l'AFP le Français Michaël Bizet, 43 ans, propriétaire de trois maisons traditionnelles dans la vieille ville de Marrakech.

« Vers 23 h, on a senti une secousse très violente, j'ai réalisé que c'était un tremblement de terre. Je voyais des bâtiments qui bougeaient », a déclaré Abdelhak El Amrani, un habitant de la même ville.

Soulignant que les lignes électriques et téléphoniques étaient coupées pendant dix minutes, El Amrani a poursuivi : « Nous n'avons pas forcement les réflexes dans ce type de situation. Puis je suis sorti, il y avait beaucoup de monde dehors. Les gens étaient tous sous le choc et en panique. Les enfants pleuraient, les parents étaient désemparés ».

Fayssal Badour, un autre habitant de Marrakech, a déclaré à l'AFP qu'il conduisait lorsque le séisme a frappé, ajoutant : « Ma voiture a fait va-et-vient mais je n'imaginais pas une seule seconde qu'il s'agissait d'un tremblement de terre ».

« Je me suis arrêté et j'ai réalisé la catastrophe. C'était très grave ce qui s'est passé, comme si une rivière avait débordé. Les cris et les pleurs étaient insupportables », a-t-il affirmé.

Selon les médias locaux, une famille s'est retrouvée coincée sous les décombres après l'effondrement de sa maison dans la ville d'Al-Haouz, près de l'épicentre du séisme. Le séisme a également été ressenti en Algérie voisine, où la Défense civile algérienne a déclaré qu'il n'avait causé ni dégâts ni victimes.

Le 24 février 2004, un séisme de 6,3 degrés sur l'échelle de Richter avait secoué la province d'Al Hoceima, 400 km au nord-est de Rabat, faisant 628 morts et provoquant d'importants dégâts matériels. Et le 29 février 1960, un tremblement de terre avait détruit Agadir, sur la côte ouest du pays, et fait plus de 12 000 morts, soit un tiers de la population de la ville.

PresseTV 09 Septembre 2023

Panama : Le peuple exige que l'État revoie le contrat minier



Des pancartes indiquant certaines revendications des miniers

Les protestations et les débats se poursuivent dans les communautés à propos du contrat d'exploitation du cuivre par la multinationale canadienne First Quantum Minerals LTD.

Les habitants des communautés du district d'Omar Torrijos Herrera, dans la province de Colón, au nord du Panama, ont exigé ce mercredi que des améliorations soient apportées au contrat entre l'État panaméen et la transnationale Minera Panamá et que les fournisseurs locaux soient pris en compte.

Lors de la consultation contractuelle avec les communautés, organisée par l'Assemblée nationale, les habitants de la communauté de Coclesito ont expliqué que la relation avec la société minière a produit des améliorations en termes de revenus et d'infrastructures.

Cependant, un habitant, Abel Oliveros, a demandé au ministre du Commerce et de l'Industrie, Federico Alfaro, de revoir le contrat minier car il existe des concepts, comme « l'expropriation des terres », qui rendent les habitants vulnérables. Il a ajouté que pendant des décennies, le gouvernement panaméen n'a jamais tenu compte de leurs opinions.

Un autre habitant de la zone et prestataire de services local pour la mine, Noemí Solís, a déclaré que les communautés autour du projet minier ont le droit de se développer.

suite à la page(18)

Libye : Tempêtes et inondations plus de 5 000 morts



Depuis le dimanche 10 septembre 2023, le cyclone Daniel a frappé des régions de l'Est de la Libye et a provoqué une terrible catastrophe avec des inondations et la destruction de plusieurs maisons.

Certaines villes du pays telles que Benghazi, Al-Bayda, Al-Marj, Sousse et Derna ont été les principales victimes faisant au moins plus de 5 000 morts et 1 270 blessés, selon un bilan officiel provisoire des autorités libyennes.

Suite de la page (17)



Les habitants de la communauté de Coclesito



Des débats avec les communautés sur le projet de loi 1043

Il a souligné la nécessité pour la société minière de donner la priorité aux fournisseurs locaux et de leur offrir des opportunités de croissance. Il a expliqué qu'*« il y a des gens qui ont la capacité et l'intérêt »*, en plus du fait que les communautés ont besoin de recevoir des investissements et des ressources.

Des débats avec les communautés sur le projet de loi 1043, organisés par la Commission parlementaire du commerce et des affaires économiques, ont déjà eu lieu à Donoso, à Colón. Après avoir terminé à Coclesito, il est prévu de le déplacer vers la commune de La Pintada, dans la province de Coclé, au sud de celle-ci.

Une fois l'avis du peuple recueilli, le premier débat du document aura lieu au sein de ladite commission avant de l'envoyer à la séance plénière de l'Assemblée nationale.

Mardi dernier, des protestations ont été enregistrées dans différentes régions du Panama contre le contrat susmentionné, qui couvrirait l'exploitation du cuivre par la société minière canadienne First Quantum Minerals LTD. De l'avis des manifestants, le contrat impose une relation colonialiste au Panama et validerait le pillage de ses ressources naturelles. En revanche, ils ont dénoncé le fait que les consultations avec les communautés ne sont pas contraignantes.

Télésur 7 septembre 2023

Classified Directory

Tel: 718-421-0162
editor@haitiliberte.com

Post CLASSIFIED ADS online for FREE at Haitiliberte.com

AUTO DONATIONS

Drive Out Breast Cancer: Donate a car today! The benefits of donating your car or boat: Fast Free Pickup - 24hr Response Tax Deduction - Easy To Do! Call 24/7: 855-905-4755

HEALTH

ATTENTION OXYGEN THERAPY USERS! Discover Oxygen Therapy That Moves with You with Inogen Portable Oxygen Concentrators. FREE information kit. Call 888-514-3044

HEALTH

HEARING AIDS!! High-quality rechargeable, powerful Audien hearing aids priced 90% less than competitors. Tiny and NEARLY INVISIBLE! 45-day money back guarantee! 855-598-5898

HEALTH

VIAGRA and CIALIS USERS! 50 Pills SPECIAL $99.00 FREE Shipping! 100% guaranteed. CALL NOW! 855-413-9574

HEALTH

My Caring Plan's local advisors have helped thousands of families with unique needs find senior living. Can you afford 2k a month in rent? We can help for free! 866-989-1812

HELP WANTED

Haïti Liberté is looking to hire a Wordpress specialist (or someone willing to be trained) with a working knowledge of French, Kreyòl, and English and a sense of design to help with the regular update and maintenance of its website. Send résumés to: editor@haitiliberte.com; or call 718-421-0162

HELP WANTED

Driver with a vehicle needed for Wednesday newspaper deliveries. Routes available in New York & Miami. Call 718-421-0162.

HOME IMPROVEMENT

BATH & SHOWER UPDATES in as little as ONE DAY! Affordable prices - No payments for 18 months! Lifetime warranty & professional installs. Senior & Military Discounts available. Call: 866-393-3636

HOME IMPROVEMENT

Secure your home with Vivint Smart Home technology. Call 866-601-1219 to learn how you can get a professionally installed security system with $0 activation.

MISCELLANEOUS

DIRECTV Sports Pack – 3 Months on Us! Watch pro and college sports LIVE. Plus over 40 regional and specialty networks included. NFL, College Football, MLB, NBA, NHL, Golf and more. Some restrictions apply. Call DIRECTV 1-888-534-6918

Le leader nord-coréen arrive en Russie pour des entretiens avec Poutine



Le président russe Vladimir Poutine, à droite, et le dirigeant nord-coréen Kim Jong Un se serrent la main lors de leur rencontre

Le leader nord-coréen Kim Jong-un est arrivé en Russie pour une rencontre avec le président Vladimir Poutine qui portera sur des sujets « sensibles », selon le porte-parole du Kremlin.

L'agence de presse officielle russe Ria Novosti a rapporté ce mardi 12 septembre qu'un train transportant Kim était entré dans la région de Primorsky, en Extrême-Orient russe. Selon l'agence de presse officielle nord-coréenne KCNA, Kim, accompagné de responsables de l'armée, du gouvernement et de son parti au pouvoir, le Parti des travailleurs de Corée, était parti de Pyongyang pour la Russie à bord de son train privé dimanche après-midi.

Kim ne voyage pas fréquemment à l'étranger et cette visite est son premier voyage à l'étranger en quatre ans. « Ce sera une visite à part entière », a déclaré le porte-parole du Kremlin, Dmitri Peskov, aux médias russes. « Il y aura des négociations entre les deux délégations, et après cela, si nécessaire, les dirigeants poursuivront leur communication en tête-à-tête. »

Poutine est actuellement à Vladivostok pour la session plénière du Forum économique oriental, qui se déroule jusqu'à mercredi.

Peskov a déclaré que la rencontre entre Poutine et Kim aurait lieu après le forum et que les deux hommes discuteraient de sujets « sensibles ». « *Bien entendu, en tant que voisins, nos pays coopèrent également dans des domaines sensibles qui ne devraient pas faire l'objet de divulgations et d'annonces publiques. C'est tout à fait normal pour les États voisins* », a-t-il déclaré.

Les États-Unis ont prétendu que Kim et Poutine discuteraient probablement de la fourniture à la Russie d'armes pour la guerre en Ukraine. Lundi, Washington a averti Pyongyang de ne pas vendre à la Russie des armes qui seraient utilisées dans la guerre en Ukraine.

Peskov a minimisé les « avertissements » américains concernant les négociations, affirmant que « dans la construction de nos relations avec nos voisins, y compris la Corée du Nord, ce qui compte pour nous, ce sont les intérêts de nos deux pays, et non les avertissements de Washington ».

Selon The Guardian, la guerre en Ukraine a approfondi les liens de la Russie avec l'Iran et la Corée du Nord. Le porte-parole du département d'État américain, Matthew Miller, a déclaré : « Je rappellerai aux deux pays que tout transfert d'armes de la Corée du Nord vers la Russie constituerait une violation de plusieurs résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies. »

« Bien entendu, nous avons appliqué de manière agressive nos sanctions contre les entités qui financent l'effort de guerre de la Russie, et nous continuerons à appliquer ces sanctions et n'hésiterons pas à imposer de nouvelles sanctions si cela est approprié », a-t-il ajouté.

Moscou et Pyongyang ont encore renforcé leurs liens depuis le début de la guerre en Ukraine l'année dernière.

Kim a décrit la guerre en Ukraine comme une « guerre par procuration » américaine visant à détruire la Russie. Il a condamné l'aide militaire occidentale à Kiev et a imputé la responsabilité du conflit à la « politique hégémonique » et à « l'autoritarisme » des États-Unis et de l'Occident.

La Russie a lancé son opération militaire spéciale en Ukraine le 24 février 2022. Moscou a déclaré que l'opération visait à défendre la population ukrainienne pro-russe de Donetsk et de Louhansk, dans l'est de l'Ukraine, contre les persécutions de Kiev.

Moscou a souvent prévenu qu'un approvisionnement continu en armes et équipements militaires occidentaux pour l'armée ukrainienne ne ferait que prolonger la guerre.

PresseTV 12 Septembre 2023

MISCELLANEOUS